

ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 27 février 2025 — Vol. 47 N° 188

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 27 février 2025 — Vol. 47 N° 188

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	8503
Souligner le 90e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Jonquière M. Yannick Gagnon	8503
Souligner le 50e anniversaire du Carrefour pour Elle Mme Shirley Dorismond	8503
Souligner la Journée internationale des droits des femmes Mme Brigitte B. Garceau	8503
Demander au gouvernement d'investir dans le développement de logements sociaux à Sherbrooke Mme Christine Labrie	8504
Souligner le 10e anniversaire du Réseau Des Proches Aidants Les Moulins M. Mathieu Lemay	8504
Exprimer de la solidarité et du soutien envers les femmes palestiniennes Mme Manon Massé	8504
Souligner le 20e anniversaire de la Fondation Betty-Riel et rendre hommage à sa fondatrice, Mme Elizabeth Riel Mme Carole Mallette	8505
Souligner le 80e anniversaire de la Pâtisserie familiale Maisonneuve & Fils M. Youri Chassin	8505
Féliciter la Ferme Gagnonval de Sainte-Hénédine, lauréate du prix Qualité du lait d'Agropur M. Luc Provençal	8505
Souligner le 40e anniversaire du Carrefour des femmes d'Anjou Mme Karine Boivin Roy	8505
Féliciter Mme Natacha Marleau pour son exposition intitulée <i>Virée d'artiste</i> et souligner le travail du centre d'artistes autogéré Gueulart Mme Marie-Belle Gendron	8506
Inviter les citoyens de Laporte à participer à la journée portes ouvertes du Club de curling Saint-Lambert Mme Isabelle Poulet	8506
Présentation de projets de loi	8507
Projet de loi n° 93 — Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville Mme Maïté Blanchette Vézina	8507
Mise aux voix	8507
Dépôt de documents	8507
Dépôt de pétitions	8508
Maintenir les compensations versées aux centres de services scolaires dans le cadre de l'entente sur la mise à disposition de leurs installations à des fins récréatives municipales	8508
Imposer un moratoire sur l'émission de nouveaux permis d'hébergement touristique dans le Vieux-Montréal	8508
Procéder aux versements et ajustements salariaux découlant du règlement de maintien de l'équité salariale pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux	8509
Maintenir les services du Centre 388 de Québec	8509
Questions et réponses orales	8510
Démission de M. Pierre Rodrigue à titre de président de l'Office des professions M. Marc Tanguay	8510
Mme Sonia LeBel	8510
M. Marc Tanguay	8510
Mme Sonia LeBel	8511
M. Marc Tanguay	8511
Mme Sonia LeBel	8511
M. Marc Tanguay	8511
Mme Sonia LeBel	8511

Table des matières (suite)

Responsabilités du ministre de la Cybersécurité et du Numérique	
Mme Michelle Setlakwe	8511
M. Éric Caire	8512
Mme Michelle Setlakwe	8512
M. Éric Caire	8512
Mme Michelle Setlakwe	8512
M. Éric Caire	8512
Gestion du projet SAAQclic	
M. Monsef Derraji	8513
M. Éric Caire	8513
M. Monsef Derraji	8513
M. Éric Caire	8514
M. Monsef Derraji	8514
M. Éric Caire	8514
Gestion du projet SAAQclic	
M. Monsef Derraji	8514
M. Éric Caire	8514
M. Marc Tanguay	8515
M. Simon Jolin-Barrette	8515
M. Marc Tanguay	8515
M. Simon Jolin-Barrette	8516
Gestion du projet SAAQclic	
Mme Ruba Ghazal	8516
M. Simon Jolin-Barrette	8517
Mme Ruba Ghazal	8517
M. Simon Jolin-Barrette	8517
Mme Ruba Ghazal	8518
M. Simon Jolin-Barrette	8518
Liberté académique dans les établissements d'enseignement supérieur	
M. Guillaume Cliche-Rivard	8518
Mme Pascale Déry	8518
M. Guillaume Cliche-Rivard	8519
Mme Pascale Déry	8519
M. Guillaume Cliche-Rivard	8519
Mme Pascale Déry	8519
Gestion du projet SAAQclic	
M. Pascal Paradis	8520
Mme Sonia LeBel	8520
M. Pascal Paradis	8520
Mme Sonia LeBel	8521
M. Joël Arseneau	8521
M. Éric Caire	8521
Équité salariale dans le secteur public	
Mme Christine Labrie	8521
Mme Sonia LeBel	8521
Votes reportés	
Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement le dépôt d'un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels	8522
Motions sans préavis	
Souligner la tenue de la 25e Marche mondiale des femmes	8522
Mme Ruba Ghazal	8523
Mme Suzanne Roy	8523
Mme Brigitte B. Garceau	8523
M. Pascal Paradis	8524
Mise aux voix	8524
Demander au gouvernement fédéral d'ajouter Arvida à sa liste de candidats au statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO	8525
Mise aux voix	8525

Table des matières (suite)

Avis touchant les travaux des commissions	8526
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	8526
Affaires du jour	8526
Projet de loi n° 87 — Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Adoption	8526
M. Donald Martel	8526
M. Frédéric Beauchemin	8527
Mme Manon Massé	8529
Mise aux voix	8531
Projet de loi n° 90 — Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux	
Adoption	8531
M. Samuel Poulin	8531
Mme Brigitte B. Garceau	8532
M. Enrico Ciccone	8533
Mise aux voix	8535
Projet de loi n° 79 — Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	8535
M. Éric Girard	8535
Mme Michelle Setlakwe	8536
Mme Sona Lakhoyan Olivier	8537
Mise aux voix du rapport	8538
Ajournement	8538

Le jeudi 27 février 2025 — Vol. 47 N° 188

(Neuf heures quarante et une minutes)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bon jeudi. Vous pouvez vous asseoir.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Donc, nous allons débiter nos travaux aux affaires courantes, aux déclarations de députés, et je cède immédiatement la parole à M. le député de Jonquière.

Souligner le 90e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Jonquière

M. Yannick Gagnon

M. Gagnon : Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, assurément que tous les parlementaires sont d'accord avec moi, il faut souligner l'implication des gens et des organismes qui s'investissent pour les personnes les plus vulnérables de notre société.

Dans ma circonscription, Mme la Présidente, j'ai un organisme qui s'implique pour les personnes les plus fragiles depuis 90 ans. J'ai eu la chance, dans ma carrière précédente et aujourd'hui, comme député de Jonquière, de voir leur impact, que ce soit pour les paniers de nourriture, l'implication au tournoi pee-wee de Jonquière, pour le hockey, même le support pour la réalisation... qu'ils ont donné pour la réalisation du gymnase du Patro de Jonquière. Bref, ils sont présents.

C'est donc pour moi une grande fierté, Mme la Présidente, de souligner leur anniversaire, mais aussi de les remercier pour le travail qu'ils font et qu'ils effectuent depuis près d'un demi-siècle. Félicitations aux Chevaliers de Colomb du conseil 2756 de Jonquière! Merci d'être au coeur de notre collectivité depuis tout ce temps, et, on l'espère, encore longtemps. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Donc, nous allons poursuivre avec Mme la députée de Marie-Victorin.

Souligner le 50e anniversaire du Carrefour pour Elle

Mme Shirley Dorismond

Mme Dorismond : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je prends le temps de souligner les 50 ans de Carrefour pour Elle, ici, dans nos tribunes, une première maison d'hébergement à offrir à des familles, un refuge sûr et un soutien inestimable aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale. Nous sommes reconnaissants pour toutes ces femmes et enfants à qui vous avez apporté du réconfort et fourni des outils pour les aider à rebâtir leur vie et surtout un espace où elles peuvent commencer à guérir.

Carrefour pour Elle est une ressource essentielle. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers tous ceux et celles qui ont contribué pour Carrefour pour Elle. Aux membres de personnel, aux bénévoles, aux donateurs, aux partenaires communautaires, votre dévouement et votre engagement ont transformé des vies. Chaque geste compte. Chaque voix s'élève pour dire non à la violence et oui à la dignité et au respect. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à Mme la députée de Robert-Baldwin.

Souligner la Journée internationale des droits des femmes

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci, Mme la Présidente. Ce 8 mars, nous célébrons la Journée internationale des droits des femmes, un moment pour reconnaître et honorer les contributions inestimables des femmes à notre société.

Cette année, le thème *Nos voix portent nos droits* résonne particulièrement alors que nous commémorons le 85e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec. Cet anniversaire est un rappel puissant de la lutte continue pour l'égalité et la justice. Chaque voix qui s'élève, chaque action entreprise contribue à façonner un avenir où les droits des femmes sont incontestablement reconnus et respectés.

Nous avons parcouru un long chemin, mais le travail n'est pas terminé. Ensemble, renforçons notre engagement envers l'égalité des sexes et célébrons le progrès réalisé tout en travaillant avec acharnement pour les générations futures.

Que cette Journée internationale des droits des femmes soit un hommage aux femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Mme la députée de Sherbrooke, à vous la parole.

Demander au gouvernement d'investir dans le développement de logements sociaux à Sherbrooke

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Mme la Présidente, les années passent, et la crise du logement est toujours aussi critique à Sherbrooke.

Il y a plus de 2 000 personnes, en ce moment, en attente d'une place dans un logement social ou une coopérative, mais il y a seulement 275 logements en cours de réalisation. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement n'a même pas réussi à en livrer 500, et on a plusieurs projets essentiels qui sont à risque de perdre leur financement à cause des délais imposés par le moratoire sur la construction.

Pendant ce temps-là, on voit des citoyens qui ont des augmentations de loyer qui dépassent nettement la recommandation du Tribunal du logement. Certaines sont spectaculaires. Je pense à un monsieur qui paie 470 \$ et qui se fait augmenter à 931 \$. Ça frôle 100 % d'augmentation, personne ne peut absorber ça.

On ne peut pas se contenter de faire un moratoire sur les rénovictions et attendre que les logements sortent de terre.

J'invite le gouvernement à accélérer aussi la conversion de logements privés en logements sociaux ou en coopératives pour les protéger de la spéculation. Et il faut que la recommandation du TAL devienne un maximum, pas juste une suggestion, parce que les citoyens sont à bout. Merci, madame.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée de Sherbrooke. Maintenant, je cède la parole à M. le député de Masson.

Souligner le 10e anniversaire du Réseau Des Proches Aidants Les Moulins

M. Mathieu Lemay

M. Lemay : Mme la Présidente, aujourd'hui, j'ai le coeur rempli de reconnaissance et de joie de vous parler d'un pilier de notre communauté, et je parle du Réseau Des Proches Aidants Les Moulins.

Et, vous savez, dans notre belle MRC Les Moulins, il y a ces héros discrets, ces proches aidants qui donnent sans compter et qui veillent avec amour sur un parent, un conjoint, un enfant, et souvent ils s'oublient un peu eux-mêmes dans ce dévouement.

Alors, depuis 10 ans, le Réseau Des Proches Aidants Les Moulins est là, tendant la main, offrant une écoute bienveillante, du répit, un accompagnement personnalisé. C'est un cadeau inestimable.

Et ce qui me touche le plus, Mme la Présidente, c'est l'équipe et les bénévoles derrière cet organisme, des gens au grand coeur, passionnés, engagés à briser l'isolement, à redonner de l'espoir. À eux, je veux leur dire un immense merci. Vous faites une différence incroyable.

Et, en terminant, je tiens à souligner que de soutenir nos proches aidants, c'est reconnaître la valeur de l'amour, de la compassion, du don de soi. C'est prendre soin du coeur même de notre communauté. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Exprimer de la solidarité et du soutien envers les femmes palestiniennes

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, je tiens à m'incliner devant la résilience de mes soeurs palestiniennes.

Mes pensées vont d'ailleurs à toutes les femmes exposées à la guerre.

J'en profite aussi pour saluer la force et le courage de toutes mes soeurs qui ont participé aux Flottilles de la Liberté et qui, tout comme moi, ont vu entraver leur travail humanitaire. On peut essayer de nous bloquer, mes soeurs, mais libre sera la rivière, libre sera la mer.

En mai dernier, Québec solidaire a déposé une motion à l'Assemblée pour demander au gouvernement du Québec de reconnaître officiellement l'État palestinien. Il y en a 193, États qui... 145 sur 193 qui le reconnaissent à travers le monde, mais pas le Québec. La reconnaissance de cet État est pourtant un objectif pacifique. Les peuples palestiniens ont le droit à être libre et en paix, et on le leur souhaite.

Vive la Palestine libre!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, nous poursuivons avec Mme la députée de Huntingdon.

Souligner le 20e anniversaire de la Fondation Betty-Riel et rendre hommage à sa fondatrice, Mme Elizabeth Riel

Mme Carole Mallette

Mme Mallette : Mme la Présidente, c'est avec une immense admiration que je souligne aujourd'hui le 20e anniversaire de la Fondation Betty-Riel, du nom d'une grande dame.

Depuis deux décennies, la Fondation Betty-Riel allège le quotidien des personnes du Haut-Saint-Laurent atteintes de cancer en leur offrant des transports médicaux sans frais. Ces transports sont réalisés grâce à une collaboration avec l'organisme Services d'accompagnement bénévole et communautaires, la SABEC, un organisme essentiel dans notre région.

L'engagement indéfectible de Mme Riel et la grande générosité de la communauté envers la fondation ont fait une différence inestimable dans la vie de tant de personnes et de familles confrontées à l'épreuve de la maladie. Grâce au dévouement de chacun, des centaines de patients ont pu se rendre à leurs traitements en toute sécurité, dans la dignité, sans le fardeau du transport.

Mme Riel, vous êtes une source d'inspiration pour toute la communauté, et votre travail incarne les valeurs les plus nobles d'altruisme et d'engagement social. Merci pour tout ce que vous faites, et longue vie à la Fondation Betty-Riel!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. M. le député de Saint-Jérôme, à vous la parole.

Souligner le 80e anniversaire de la Pâtisserie familiale Maisonneuve & Fils

M. Youri Chassin

M. Chassin : Mme la Présidente, je veux souligner le 80e anniversaire d'une entreprise de Saint-Jérôme, mais surtout célébrer un succès familial multigénérationnel.

En 1945, la boulangerie fondée par Ernest Maisonneuve distribuait des pains, des beignes, des gâteaux à travers la ville de Saint-Jérôme dans des charrettes à chevaux. Et, de père en fils, l'entreprise s'est taillé une place de choix parmi les grandes bannières alimentaires du Canada, un héritage sur lequel veille la quatrième génération qui dirige l'entreprise familiale.

À la pâtisserie Maisonneuve, la recette est simple mais exigeante, son équipe, dédiée, sa méthode de travail, rigoureuse, des équipements de pointe et une passion débordante pour harmoniser saveurs et textures dans ses succulentes créations. On se régale de vos beignes en huit ou de cups à la crème. Et j'en amènerai à la députée de Saint-François si elle est sage.

À la famille Maisonneuve, chapeau aux entrepreneurs que vous êtes, et longue vie à la pâtisserie Maisonneuve!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Beauce-Nord.

Féliciter la Ferme Gagnonval de Sainte-Hénédine, lauréate du prix Qualité du lait d'Agropur

M. Luc Provençal

M. Provençal : Merci, Mme la Présidente. Le 13 février dernier, Agropur, plus importante coopérative laitière canadienne, dévoilait l'identité des deux Grands champions annuels du Club de l'Excellence. Parmi 13 finalistes pour le prix Qualité du lait, la Ferme Gagnonval de Sainte-Hénédine a remporté les grands honneurs.

Évaluée sur une période de 12 mois, la ferme s'est démarquée grâce à la qualité exceptionnelle de son lait et a aussi passé haut la main l'inspection sanitaire de ses installations.

Détenue par les frères Marc et Daniel Gagnon depuis 40 ans, cette ferme compte 34 vaches holsteins en lactation. Les propriétaires se distinguent par leur approche méthodique et leur attention aux détails. Ils appliquent de façon constante une bonne méthode de traite, ce qui donne comme résultat un lait de haute qualité.

Je profite donc de cette tribune pour féliciter MM. Marc et Daniel Gagnon, de la Ferme Gagnonval de Sainte-Hénédine, pour cette prestigieuse distinction. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel.

Souligner le 40e anniversaire du Carrefour des femmes d'Anjou

Mme Karine Boivin Roy

Mme Boivin Roy : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, nous célébrons le 40e anniversaire d'un organisme-phare de mon comté, le Carrefour des femmes d'Anjou, créé par des femmes du quartier afin de répondre à des besoins identifiés par celles-ci. C'est un centre géré par et pour les femmes.

Le CFA est devenu une ressource locale incontournable pour toutes les femmes, sans discrimination, quels que soient leur âge, leur condition sociale, leurs origines, leur orientation sexuelle ou leurs autres traits identitaires.

Ainsi, depuis quatre décennies, cet organisme offre aux femmes non seulement un refuge, mais aussi un milieu de vie. Le CFA est un lieu d'appartenance, une alternative à l'isolement, un lieu de soutien, un lieu d'écoute, d'entraide et de solidarité, ainsi qu'un espace sécuritaire d'apprentissage, d'éducation, de divertissement et d'action.

Merci aux intervenantes dévouées, aux membres du conseil d'administration et aux bénévoles impliqués, qui offrent à de nombreuses femmes, annuellement, des opportunités pour développer leur autonomie, défendre leurs droits et intérêts et améliorer leurs conditions de vie.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, nous poursuivons avec Mme la députée de Châteauguay.

Féliciter Mme Natacha Marleau pour son exposition intitulée *Virée d'artiste* et souligner le travail du centre d'artistes autogéré Gueulart

Mme Marie-Belle Gendron

Mme Gendron : Merci, Mme la Présidente. Jusqu'au 16 mars prochain, l'organisme Gueulart reçoit l'exposition de la photographe, et d'art numérique, l'artiste Natacha Marleau. Cette exposition, intitulée *Virée d'artiste*, aura son vernissage demain soir, avec une prestation musicale de l'artiste elle-même, suivie d'une performance du musicien Luis Antonio Hernandez. Ce sont des expositions comme celle-ci qui mettent en valeur les talents locaux et la créativité de nos artistes québécois.

J'aimerais féliciter l'artiste Natacha Marleau pour ce vernissage, mais également je ne peux passer sous silence la mission de Gueulart, un centre d'artistes autogéré qui fait rayonner notre région comme lieu culturel émergent sur la scène du Québec. Merci, Louise. Merci, Sonia. Cet organisme se trouve au coeur même de la municipalité de Saint-Isidore et demeure un arrêt incontournable pour les artistes et également pour les amateurs d'art.

En cette période de solidarité et de valorisation de la culture québécoise, je vous encourage fortement à consommer de l'art de chez nous, par des artistes d'ici. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Nous allons conclure cette rubrique avec Mme la députée de Laporte.

Inviter les citoyens de Laporte à participer à la journée portes ouvertes du Club de curling Saint-Lambert

Mme Isabelle Poulet

Mme Poulet : Oui, merci, Mme la Présidente. Alors, il me fait grand plaisir d'inviter les citoyennes et les citoyens de ma circonscription à la journée portes ouvertes du Club de curling Saint-Lambert, le samedi 15 mars, de 13 heures à 16 heures.

C'est en 1807 que le premier club de curling, sport d'origine écossaise, a vu le jour à Montréal. De son côté, le Club de curling de Saint-Lambert fut fondé en 1955. Aujourd'hui, 70 ans plus tard, le club compte 180 membres, dont le doyen est âgé de 94 ans.

L'incendie de 2002 a laissé voir une communauté lambertoise investie à ce club. Un bel élan de solidarité a permis de rebâtir le bâtiment. Depuis, il n'a jamais cessé de poursuivre ses activités.

Je tiens à remercier le président, M. Paul Côté, de m'offrir l'opportunité de me joindre à son équipe et d'inviter la population à s'initier à ce sport familial.

C'est dans une ambiance festive et conviviale que je vous y attends. C'est un rendez-vous.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée... Merci, Mme la députée. Ceci met fin à la rubrique de déclarations de députés.

Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 08)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Messieurs dames, bienvenue au parlement du Québec, c'est chez vous. Chers collègues députés, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Jean Campeau, député de Crémazie de 1994 à 1998. Alors, nous allons nous recueillir quelques instants en ayant une pensée toute particulière pour sa famille et ses proches.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.
À la rubrique... Nous fermons les portes.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui. Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demande d'appeler l'article a du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 93

La Présidente : À l'article a du feuilleton, Mme la ministre des Ressources naturelles et des Forêts présente le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville. Mme la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Merci, Mme la Présidente. Ce projet de loi a pour objectif principal de transférer à l'État la propriété d'un immeuble pour que puisse y être aménagé et exploité un lieu servant au dépôt définitif de matières issues d'un traitement de stabilisation et de solidification de matières dangereuses résiduelles.

À cette fin, le projet de loi place l'immeuble sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et lui confère le pouvoir d'octroyer, aux conditions qu'il estime justifiées, tous les droits immobiliers requis. Il détermine l'indemnité versée par le ministre en contrepartie du transfert de l'immeuble et prévoit que la somme est portée au débit du Fonds d'information sur le territoire.

Le projet de loi contient diverses mesures destinées à faciliter le projet d'aménagement du lieu de dépôt sur l'immeuble transféré ainsi que son exploitation.

Le projet de loi permet également au gouvernement, dans l'année suivant sa sanction, de modifier toute règle comprise dans un décret ou dans une autorisation régissant la gestion postfermeture du lieu de dépôt exploité sur un immeuble avoisinant l'immeuble transféré, incluant en exigeant la modification ou la constitution d'une garantie financière.

Le projet de loi prévoit enfin des dispositions visant entre autres à assurer l'opposabilité et la publicité du transfert de l'immeuble ainsi qu'à restreindre les recours pouvant être intentés, notamment contre l'État. Merci.

• (10 h 10) •

La Présidente : Alors, est-ce que l'Assemblée accepte... Oui, je reconnais le leader de l'opposition officielle. Allez-y.

M. Derraji : Mme la Présidente, suivant les inquiétudes sur ce projet de loi, répertoriées depuis plusieurs jours dans les médias, la tenue de consultations particulières nous apparaît incontournable, Mme la Présidente.

La Présidente : Oui, M. le leader du deuxième groupe d'opposition, je vous écoute. Brièvement.

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Exceptionnellement, je veux réaffirmer le besoin nécessaire d'avoir des consultations particulières. Merci.

La Présidente : Et M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, comme à l'habitude, on va attendre les groupes des oppositions, puis on discutera pour fixer des consultations particulières, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Présidente : Est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

Des voix : Adopté.

La Présidente : Adopté.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre de la Justice.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, permettez-moi de déposer le rapport du Conseil de la magistrature quant à la mise en oeuvre du programme de perfectionnement sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. Mme la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Mme Fréchette : Mme la Présidente, permettez-moi de déposer le rapport annuel 2024 d'Hydro-Québec. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, je dépose les réponses aux questions inscrites au feuillet les 5 et 6 décembre 2024 par les députés de Bourassa-Sauvé et de Matane-Matapédia, ainsi que les 4 et 6 février 2025 par les députés des Îles-de-la-Madeleine et de Matane-Matapédia.

Je dépose également la réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 6 février 2025 par la députée d'Abitibi-Ouest. Merci.

La Présidente : Ces documents sont déposés.

Pour ma part, je dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Rosemont.

Maintenir les compensations versées aux centres de services scolaires dans le cadre de l'entente sur la mise à disposition de leurs installations à des fins récréatives municipales

M. Marissal : Oui. Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 094 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le ministère de l'Éducation a aboli le 13 décembre 2024 les compensations versées aux centres de services scolaires pour la mise à disposition de leurs installations à des fins récréatives municipales;

«Considérant que cette décision menace la poursuite de l'entente sur le partage d'équipements entre les arrondissements montréalais ainsi que les écoles et qu'elle met en péril l'accès à des activités sportives et de loisirs pour des milliers de jeunes;

«Considérant [...] la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir du Québec recommande 60 minutes d'activités par jour pour les enfants de 6 à 17 ans afin de favoriser leur santé physique et mentale, et prône comme mesure phare d'accroître le soutien financier accordé aux installations sportives et récréatives;

«Considérant que les installations des centres de services scolaires sont financées par des fonds publics, et donc par les contribuables québécois;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«D'annuler l'abolition des compensations versées aux centres de services scolaires dans le cadre de l'entente sur la mise à disposition de leurs installations à des fins récréatives municipales;

«De maintenir l'intégralité de ces compensations financières versées aux centres de services scolaires dans le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec;

«De s'engager à suivre les recommandations formulées dans la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir du Québec, notamment d'accroître le soutien financier accordé aux installations sportives et récréatives.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Imposer un moratoire sur l'émission de nouveaux permis d'hébergement touristique dans le Vieux-Montréal

Mme Maccarone : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 268 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les résidants du Vieux-Montréal ont constaté d'importants changements dans leur quartier, suscitant des préoccupations quant à la sécurité et à la préservation de son patrimoine unique;

«Considérant que la Sécurité publique au Québec a pour mandat de protéger les citoyens et de superviser les établissements d'hébergement touristique;

«Considérant que l'augmentation des résidences touristiques aggrave la crise du logement et nuit à la qualité de vie des résidants du quartier;

«Considérant que le patrimoine bâti du Vieux-Montréal doit être protégé, conformément à la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, qui exige un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940;

«Considérant que les exigences en matière de protection contre les incendies au Québec sont établies par le Code national de prévention des incendies — Canada 2010, adapté aux particularités du Québec, et qu'une mise à jour est nécessaire pour répondre aux besoins actuels en matière de sécurité;

«Considérant qu'un moratoire est essentiel jusqu'à ce que l'inventaire des immeubles patrimoniaux soit complété et que les normes du bâtiment, incluant l'obligation d'installer des gicleurs, soient mises à jour pour garantir la sécurité des résidents et la préservation du patrimoine;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de suspendre l'émission de nouveaux permis d'hébergement touristique dans le Vieux-Montréal jusqu'à ce que l'inventaire des immeubles patrimoniaux soit complété et que les normes du bâtiment soient mises à jour afin de protéger ces édifices historiques et d'assurer la sécurité de la population.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. Mme la députée de Sherbrooke.

Procéder aux versements et ajustements salariaux découlant du règlement de maintien de l'équité salariale pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 102 pétitionnaires, dont certaines sont présentes ici. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la Loi sur l'équité salariale célèbre les trente ans de reconnaissance par l'Assemblée nationale du Québec de ce droit fondamental;

«Considérant que 40 000 travailleuses du secteur bureau et de l'administration du réseau public de la santé et des services sociaux attendent toujours les versements et ajustements salariaux quatorze ans après le dépôt de la plainte et un an après l'entente de règlement avec le gouvernement;

«Considérant que le gouvernement n'a pas respecté ses engagements;

«Considérant que ces retards généreront des milliers de dollars en frais légaux pour les contribuables québécois;

«Considérant que des règlements précédents ont aussi nécessité plus d'une décennie de représentation ainsi qu'engendré des retards de paiement et que cette situation se répète;

«Considérant que ces situations génèrent un sentiment d'injustice et d'anxiété financière pour ces femmes, menacent la confiance envers le gouvernement comme employeur de choix et ternissent les efforts d'attraction et de rétention dans des secteurs essentiels;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«De présenter ses excuses publiques aux travailleuses pour les engagements non respectés;

«De procéder aux ajustements des taux horaires et aux paiements des rétroactivités dès maintenant;

«De mettre en place, en 2025, des mécanismes permanents et efficaces permettant l'application rapide des ententes sur la rémunération des personnes salariées.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Jean-Talon.

Maintenir les services du Centre 388 de Québec

M. Paradis : Mme la Présidente, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 021 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le Centre 388 de Québec, une ressource communautaire efficace en santé mentale, offre depuis 1982 des services 24/7 à des personnes souffrant de troubles psychotiques;

«Considérant que l'approche psychanalytique du Centre 388 est réputée au Québec et dans le monde, contribue aux objectifs du Plan d'action en santé mentale et génère des résultats concrets, dont une diminution des hospitalisations et un taux élevé de réinsertion sociale;

«Considérant que le Centre 388 est intégré et complémentaire au système de santé québécois en vertu d'une entente entre le Groupe interdisciplinaire freudien de recherche et d'intervention clinique et culturelle — le GIFRIC — et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale — le CIUSSS de la Capitale-Nationale;

«Considérant que le 9 janvier 2025, le CIUSSS de la Capitale-Nationale a mis fin à cette entente sans coordination avec les médecins et sans égard au bien-être des usagers, leur causant une grande détresse;

«Considérant que le CIUSSS de la Capitale-Nationale n'a pas la capacité de prodiguer les traitements assurés par le Centre 388;

«Considérant que le Centre 388 permet de réaliser des économies et de désengorger le système de santé;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«D'intervenir immédiatement pour arrêter le processus de fermeture du Centre 388;
«De faire réaliser une évaluation indépendante du traitement et des résultats du Centre 388;
«De maintenir les services du Centre 388 par le renouvellement de l'entente entre le GIFRIC et le CIUSSS de la Capitale-Nationale ou par la conclusion d'une nouvelle entente; et
«D'assurer la pérennité du Centre 388.»
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

• (10 h 20) •

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion de Mme la députée de Westmount—Saint-Louis débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales. Pour ce faire, je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Démission de M. Pierre Rodrigue à titre de président de l'Office des professions

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, dans le scandale caquiste SAAQclic, on en apprend de plus en plus à tous les jours, et la version qu'offrent les ministres impliqués là-dedans ne tient pas la route, Mme la Présidente.

Nous avons su, hier, du *Devoir*, Marie-Michèle Sioui, que le ministre de la Cybersécurité et du Numérique avait été mis au courant dès 2020 des dépassements de coûts. Et, dès 2022, par deux rencontres — j'y reviendrai tout à l'heure — il avait été mis au courant, évidemment, reconfirmé des dépassements de coûts, et également des retards dans le projet. Dans l'article, on peut lire : «Le ministre a reconnu, tard mercredi, avoir été au fait des dépassements de coûts dès 2020.»

Les rencontres qui ont eu lieu en 2022 impliquaient Denis Marsolais, M. Malenfant, le ministre et le sous-ministre, M. Rodrigue. À ces rencontres-là, de 2022, il a été clairement dit qu'il y avait des retards, des tests étaient en retard, et qu'il y avait dépassements de coûts.

Hier, le Conseil des ministres avait nommé Pierre Rodrigue président de l'Office des professions, mais, quatre heures après, la présidente du Conseil du trésor a dit : Considérant les allégations... Elle a défait sa nomination.

Question à la présidente du Conseil du trésor : Quelles sont ces allégations?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, l'Office des professions est une... c'est un organisme de l'État qui a une mission extrêmement importante. L'Office des professions a pour mission la protection du public, la confiance du public.

Il était important de faire un mouvement à la tête de l'Office des professions. Et, lorsqu'on a nommé M. Rodrigue, hier, au Conseil des ministres, il n'y avait rien qui laissait sous-entendre qu'il pouvait y avoir un enjeu quelconque.

Compte tenu de ce qui s'est passé et ce qui a commencé à circuler hier, M. Rodrigue a pris la décision de se retirer, et j'ai accepté sa décision. Maintenant, c'est la vice-présidente de l'office actuelle qui assurera l'intérim. Et on va s'assurer, pour la suite des événements... parce qu'il y a aussi des enjeux qu'il faut... dont il faut faire la lumière, à l'office, pour la suite des événements, on nommera quelqu'un qui sera... qui aura la capacité de prendre la direction de ce bureau important.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Je remercie la présidente du Conseil du trésor pour sa réponse. Ma question est ces allégations. Les allégations auxquelles elle fait référence, qu'on a apprises hier, en fin de journée, c'est que M. Rodrigue était assis à côté de son ministre lors de deux rencontres où, là, tout s'est dit sur le retard et les dépassements de coûts.

Est-ce que les reproches ou les allégations qui viendraient peut-être miner la confiance du public en l'Office des professions relèvent du fait qu'il a fait sa job de sous-ministre puis qu'il était assis à côté de son ministre lors de ces rencontres?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui. Quand on parle de confiance du public, et là je parle du point de vue de l'Office des professions, il est important qu'on ait à la tête de cette institution-là des gens qui y travaillent qui ne soulèvent pas de questionnements. Je ne mets pas... Je ne prends pas de décision, je ne porte pas de jugement, mais, compte tenu du contexte, M. Rodrigue m'a annoncé par lettre qu'il désirait se retirer de ce mandat, et j'ai accepté sa décision.

Maintenant, ma responsabilité est de m'assurer qu'à la tête de l'office il y a quelqu'un qui pourra faire le travail de façon adéquate. Dans l'interim, la vice-présidente va assurer la tête de cette direction-là. Et nous aurons sous peu, je l'espère, quelqu'un à y nommer, parce qu'il y a des enjeux importants, dans le système professionnel, et on va s'assurer de les mener de l'avant.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : La présidente du Conseil du trésor parle de l'importance de la confiance du public en l'Office des professions. Nous, on parle aussi de l'importance de la confiance du public dans les ministres qui sont nommés puis qui sont normalement responsables.

Le seul reproche, je reviens là-dessus, qui est fait à M. Rodrigue, les allégations, puis je suis certain qu'elle est d'accord avec lui, ces allégations sérieuses là ne sont-elles pas du fait qu'il a été sous-ministre sous la gouverne du ministre actuel, qui se contredit dans ses versions? Est-ce que c'est ça, les allégations?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Dès le dépôt du rapport de la Vérificatrice générale, il y avait à l'intérieur du rapport des indicateurs, je dirais des drapeaux rouges. On parle de dépassement de coûts, on parle de fractionnement de contrats, on parle d'informations erronées qui sont véhiculées aux décideurs et on parle de conflit potentiel d'intérêts. C'est pour ça que, dès lundi, notre gouvernement, j'ai demandé à l'Autorité des marchés publics de faire l'enquête, la lumière sur le processus d'octroi du contrat et sur l'exécution du contrat. On va attendre le rapport, c'est un organe indépendant, il y aura des conclusions, et on suivra les recommandations, parce que ce qui est important pour nous, au gouvernement, c'est d'éviter que ça se reproduise.

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Quand le Conseil des ministres, hier après-midi, a nommé M. Rodrigue, il était au courant de tout ça, le rapport du Vérificateur général, la ministre avait déjà demandé à l'Autorité des marchés publics de faire enquête, Mme la Présidente. Et la seule chose qui a changé entre sa nomination et, quatre heures après, qu'il ne soit plus nommé, c'est le fait qu'il a été rendu public que deux rencontres ont eu lieu, contrairement à la version du ministre, et que le sous-ministre était assis à côté de lui.

En somme, ce qui est bon pour pitou n'est-il pas bon pour minou? Si elle...

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Mme la Présidente, dans le contexte actuel, considérant, présentement, ce qui circule, et particulièrement les nouveaux faits qui circulent depuis hier, M. Rodrigue a pris la décision de me demander, par lettre, de se retirer de la nomination qui a été faite à son égard hier, et, dans le contexte, j'ai accepté sa décision.

Maintenant, ma responsabilité est de m'assurer, pour la suite des choses, que la bonne personne est nommée à l'Office des professions, parce que nous avons des mandats fort intéressants, je rappellerai l'ouverture des professions, ce qu'on a fait avec les pharmaciens et la modernisation du système professionnel, qui s'en viennent, et on va continuer, dans l'intérêt des Québécois, sur ce dossier également.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mont-Royal—Outremont.

Responsabilités du ministre de la Cybersécurité et du Numérique**Mme Michelle Setlakwe**

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, quand on regarde dans le rétroviseur, on voit un carambolage monstre, c'est le fiasco SAAQclik. Les récentes révélations montrent que le ministre de la Cybersécurité et du Numérique savait

mais n'a pas freiné à temps. Vous comprendrez qu'il est très important, Mme la Présidente, de reconstruire et bien comprendre tous les éléments de la ligne du temps dans ce fiasco.

On sait maintenant que le ministre était au courant des dépassements de coûts, les drapeaux rouges, dès 2020. Mes questions sont simples. Qu'est-ce que le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a fait entre 2020 et 2022? Il a dû exercer son leadership. C'était son devoir de poser des questions, surtout de faire les suivis qui s'imposaient pour éviter le dérapage. Aussi, est-ce qu'il a avisé son collègue le ministre des Transports de l'époque?

La Présidente : La réponse du ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : Bien, Mme la Présidente, la prémisse de base de ma collègue est inexacte. Alors, jamais je n'ai admis avoir été au courant de dépassements de coûts en 2020, pas plus en 2022. Et les documents attestant de ça ont été transmis à la Vérificatrice générale. Or, la Vérificatrice générale, à la lecture de ces documents-là, en arrive à la conclusion que, notamment, le ministère des Transports, le Secrétariat du Conseil du trésor, le conseil d'administration et le dirigeant principal de l'information, mon DPI, mon sous-ministre, n'ont pas reçu une information exacte.

Alors, je ne sais pas à quel moment cette conclusion-là de la Vérificatrice générale, sur la base des documents dont il est question, elle les a vus, elle les a analysés... comment on peut en arriver à une conclusion autre que celle de la Vérificatrice générale, parce que les documents qui ont été transmis en aucun temps ne font référence à des dépassements de coûts, à du développement qui n'est pas complété, à des tests qui ne sont pas effectués. Alors, Mme la Présidente, ce qui est dit n'est pas exact.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, on a tous lu la revue de presse ce matin, on a tous lu le texte de Marie-Michèle Sioui. Est-ce que j'entends du ministre de la Cybersécurité et du Numérique qu'il nie ce qui est indiqué dans cet article? Est-ce qu'il était au courant? Qu'est-ce qu'il a fait à partir de 2020? On se rappelle qu'il était... qu'il exerçait déjà à cette époque le leadership de la transformation numérique. Est-ce que vraiment il s'est fié au fait que les... qu'il n'y avait pas des signes de dérapage dès...

• (10 h 30) •

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Bien, Mme la Présidente, je... premièrement, contrairement à ce qu'a dit le chef de l'opposition officielle, moi, j'ai toujours dit que j'avais rencontré les gens de la SAAQ, là, je l'ai dit dès 2023, ça fait que ce n'est pas une nouvelle information, peut-être que je n'avais pas l'attention du chef de l'opposition officielle à ce moment-là, premièrement.

Deuxièmement, dans la rencontre du 13, le document qui m'a été présenté a été soumis à la Vérificatrice générale, et il n'est pas question de dépassements de coûts, il n'est pas question d'un projet qui est en dérapage, d'aucune façon. Pensez-vous que la Vérificatrice générale aurait écrit les conclusions qu'elle a écrites sur la base d'un document qui faisait état de dépassements de coûts et de dérapages? Voyons donc, Mme la Présidente! La Vérificatrice générale a tout évalué ça puis elle a...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, on a besoin d'avoir des réponses claires. Je n'ai pas entendu une réponse à ma question. La question est pourtant simple.

Qu'est-ce que le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a posé comme gestes, comme actions, entre 2020 et 2022? La Vérificatrice générale, j'en parle tous les jours avec le ministre ces jours-ci, nous demande de tirer des leçons du passé par rapport aux prochains projets d'envergure qui nous attendent dans la transformation numérique. La confiance de la population est effritée.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Mme la Présidente, l'histoire est simple, c'est l'histoire d'un projet qui a été mal planifié, c'est l'histoire d'un appel d'offres qui a été orienté, d'un contrat qui a été signé trop vite, avant que toutes les options soient analysées, avant que tous les rapports soient rentrés. C'est l'histoire d'un projet qui a été mal évalué, qui a nécessité plus

d'efforts que prévu, donc plus d'argent, plus de temps, plus de monde. Et c'est l'histoire d'un comité de gestion qui, sciemment, n'a pas donné la bonne information à la ministre des Transports, à la présidente du Conseil du trésor, à son conseil d'administration et à moi. Mme la Présidente, ce que ma collègue demande, c'est : Comment ça se fait que, de façon omnisciente, vous n'avez pas cru...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Nelligan.

Gestion du projet SAAQclie

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, juin 2022, l'excellent article de Nicolas Lachance, du *Journal de Québec*, Mme la Présidente...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, oui, allez-y, je vais vous écouter.

M. Jolin-Barrette : ...pas un tableau didactique.

La Présidente : Attention, c'est à l'égard des photos. Alors, pas de photo.

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout. Il vous reste... Il vous reste tout votre temps. Vous avez, au total, une minute. Merci, M. le leader. Allez-y, M. le député.

M. Derraji : Mme la Présidente, l'excellent article de Nicolas Lachance, aujourd'hui, démontre, démontre d'une manière très claire que, s'il n'y avait pas un dépassement de coûts, pourquoi, au Conseil des ministres, il y avait un arrêté pour contourner les règles? Et je le cite : «En pleine campagne électorale, le conseil d'administration de la SAAQ a choisi de cacher à la population des dépassements de coûts de 222 millions du projet SAAQclie en raison d'un "risque médiatique et politique élevé".» Ce qui s'est passé réellement : dépassements de coûts, début d'une campagne électorale, et il y avait un arrêté ministériel, et ce qu'il confirme, que son collègue ministre des Transports, lui, n'était pas au courant de rien. Son collègue rencontre la SAAQ, et, bien sûr, l'ancien ministre des Transports, il est absent.

Est-ce qu'il peut confirmer que l'arrêté a été signé pendant...

La Présidente : En question... en réponse, pardon, de cette question principale, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : J'ai pris connaissance de l'article, comme le leader du deuxième groupe d'opposition, et je dois dire que ce qui est là-dedans est impossible. Je ne peux pas modifier le SEAO. Le SEAO est sous l'autorité de la Loi sur les contrats des organismes publics, et c'est ma collègue du Trésor qui en est responsable. Même si je voulais, et je ne veux pas, je ne peux pas modifier ça.

L'arrêté ministériel vise une chose très claire, il vise à préciser les modalités d'application des règles de gestion des projets en ressources informationnelles. Donc, contrairement à ce que le leader de l'opposition vient d'affirmer, on augmente la reddition de comptes, notamment avec le Système intégré de gestion en ressources informationnelles, qui est le tableau de bord du gouvernement, qui permet à tous les citoyens de suivre l'avancée des projets en ressources informationnelles du gouvernement étape par étape et qui fait des obligations de reddition de comptes.

Donc, non seulement l'arrêté ministériel n'a pas pour objet de soustraire la SAAQ, soit dit en passant l'arrêté ministériel s'adresse aux 300 organismes soumis à la LGRI et non pas juste à la SAAQ, ça, c'est une autre inexactitude, mais l'objectif, c'est d'augmenter la reddition de comptes et d'augmenter les contrôles qu'on a sur les projets en ressources...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, comme par hasard, quelques jours après sa rencontre avec M. Malenfant, il y a cet arrêté ministériel, le décret est publié. Là, maintenant, il évoque sa collègue au Conseil du trésor. L'arrêté a été signé avec la présence de son collègue ministre des Transports, la présidente du Conseil du trésor, que lui essaie maintenant d'impliquer avec lui.

La question est très simple. Est-ce que le lien entre ce que la Vérificatrice générale disait et que c'est un risque médiatique et politique, ça vient de ce contrat?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Bon, premièrement, un arrêté ministériel, ce n'est pas un décret. Un arrêté ministériel, c'est signé par un ministre, ce n'est pas approuvé par le Conseil des ministres. Donc, petite nuance.

Mais je reviens sur ce que j'ai dit concernant la présidente du Conseil du trésor. SEAO, sa responsabilité. Elle s'en occupe très bien. Et SEAO fait le travail.

Maintenant, ce que le leader de l'opposition dit, c'est que, bizarrement, après ma rencontre de juin avec la SAAQ, j'ai signé cet arrêté ministériel là. Un, l'arrêté ministériel ne vise pas que la SAAQ, vise tous les organismes. Deux, l'arrêté ministériel vise à définir les modalités de gestion des projets en ressources informationnelles. Trois, l'arrêté ministériel vise à augmenter la reddition de comptes. Alors, il a juste à le lire.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Donc, par hasard, Mme la Présidente, il y a un dépassement de coûts, on a besoin de 222 millions de dollars. La VGQ fait son rapport et elle conclut qu'il y avait un risque médiatique et politique élevé. Et aussi, par un hasard, Mme la Présidente, il y a un décret signé au mois de juin. On était où au mois de juin? À la veille d'une campagne électorale.

Je répète ma question. La SAAQ, elle est là, elle figure parmi ces organismes. Mme la Présidente. Je veux qu'il me réponde d'une manière très claire : Il y avait un risque politique et médiatique. S'agit-il de ce contrat?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Mme la Présidente, moi, je comprends, là, qu'il y a des intérêts politiques en jeu, là, puis je comprends que le narratif du rapport de la Vérificatrice générale ne sert pas les impératifs politiques du Parti libéral, mais, quand on dit, les dépassements de coûts... ce que le leader de l'opposition officielle vient de faire, dans le fond, c'est une négation du travail de la Vérificatrice générale, et ça, Mme la Présidente, je trouve ça extrêmement dommage, parce que voici un rapport qui est très clair, qui est très clair sur les tenants et les aboutissants du projet, qui est très clair sur ses conclusions, qui est très clair sur le fait que les collègues ministres et moi n'avons pas eu la bonne information. Et là le Parti libéral, parce que ça ne sert pas ses intérêts politiques, essaie d'enterrer le rapport de la Vérificatrice générale...

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Nelligan.

Gestion du projet SAAQclie**M. Monsef Derraji**

M. Derraji : Mme la Présidente, j'étais là, lors de la rencontre avec Mme la Vérificatrice générale. Il y avait un dépassement de coûts, la SAAQ cherchait une solution, il y avait deux options : 222 millions de dollars et aller en appel d'offres ou bien en bas de 10 %, parce que... le temps de passer une élection. Ce sont les faits. Comme par hasard, Nicolas Lachance le démontre aujourd'hui, il y avait un décret, signé par le ministre, maintenant il exclut sa collègue, signé par le ministre à la veille d'une élection pour mettre, à l'intérieur de ce décret, la SAAQ.

Ma question est très simple : Pourquoi signer ce décret au mois de juin, quelques jours après sa rencontre avec Malenfant? Est-ce que le risque politique et médiatique soulevé par la VGQ mentionne que c'est en lien avec ce fractionnement de contrat pour que ça passe inaperçu?

La Présidente : La réponse du ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : Mme la Présidente, je m'excuse, là, mais c'est n'importe quoi, là. Je veux dire, l'arrêté ministériel, c'est un document public, là, c'est sur la *Gazette officielle*. Le leader de l'opposition officielle peut aller le consulter. Et je le mets au défi de me dire lequel des articles de l'arrêté ministériel pourrait favoriser la SAAQ de façon particulière, lequel des articles de l'arrêté ministériel pourrait favoriser le fractionnement de contrat, lequel des arrêtés ministériels pourrait favoriser le fait de passer en douce des dépenses sur le projet de la SAAQ ou de cacher à la population des informations.

Mme la Présidente, c'est un document public. C'est un document qui vise à augmenter la reddition de comptes, à augmenter l'efficacité de la gestion des projets en ressources informationnelles. Je pense que mon collègue et les autres collègues pourraient le lire, et ils vont comprendre assez facilement que, ce que vient de dire le leader de l'opposition officielle, Mme la Présidente, il n'y a pas beaucoup de mots parlementaires pour décrire ça. Oui, je m'abstiendrai. Mais je dois vous dire que c'est extrêmement décevant qu'un parlementaire utilise de telles techniques.

• (10 h 40) •

La Présidente : Première complémentaire. Et, pour ce faire, je cède la parole au chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, le ministre est tellement pris, dans ce projet-là, Mme la Présidente, que même son sous-ministre est rendu infréquentable aux yeux de la présidente du Conseil du trésor. Vous dire qu'elle, elle est d'accord avec son sous-ministre, qu'ils ont nommé hier, mais, quatre heures après, avec les allégations de deux rencontres où le ministre était là et le sous-ministre était là, il est devenu, lui, infréquentable.

Je pense, Mme la Présidente, que le ministre aussi, il est infréquentable.

La Présidente : Oui, M. le leader du gouvernement, je vous reconnais. Quel est votre rappel au règlement?

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : ...c'est en réponse, Mme la Présidente, c'est en réponse.

La Présidente : Alors, en réponse.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, s'il y a un parti infréquentable, en cette Chambre, Mme la Présidente, c'est bien le Parti libéral du Québec, Mme la Présidente...

Des voix : ...

La Présidente : Ça va, messieurs? Messieurs, on vous regarde, les gens ici vous regardent. Parfait. Alors, article 32, rappel au règlement. Ce qui est bon pour un est bon pour l'autre. «Infréquentable» une fois, «infréquentable» deux fois, ça s'annule. Ne recommencez plus, restez respectueux les uns avec les autres. M. le... D'un côté et de l'autre, c'est bon pour les deux. On poursuit. Votre réponse. Il vous reste 35 secondes.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente. Bien, écoutez, les Québécois, là, ils ont très bien dit qu'ils ne voulaient plus être vus avec le Parti libéral du Québec, Mme la Présidente, ils l'ont dit lors des deux dernières élections, parce qu'ils étaient tannés des scandales libéraux, Mme la Présidente. Mais vous savez quoi, Mme la Présidente? Même Denis Coderre le dit, hein, Mme la Présidente, même Denis Coderre le dit : «Je pensais qu'il n'y avait plus de magouilles, au Parti libéral, mais malheureusement il y en a encore», Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. Je vais vous reconnaître, M. le leader de l'opposition officielle. Brièvement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Derraji : Mme la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour notre institution. Le ministre doit retirer «magouilles».

La Présidente : Alors, je vais trancher. Il n'est pas au lexique. Je vous demande d'être respectueux les uns avec les autres. Il vous reste sept secondes. Silence!

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, si le Parti libéral respecte les institutions, il devrait respecter la Vérificatrice générale, qui a rendu un rapport très clair. Mais les conclusions ne font pas votre affaire.

La Présidente : En deuxième complémentaire, le chef...

Des voix : ...

La Présidente : Silence! On vous écoute.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : La première façon de respecter la Vérificatrice générale, c'est de ne pas lui faire dire des choses qu'elle n'a pas dites. Il était incorrect pour le premier ministre de dire qu'elle avait dit que les ministres avaient été mal informés. Elle l'a dit à trois fois, au point de presse, que ce n'est pas ça qu'elle avait dit, Mme la Présidente.

C'est un scandale caquiste, Mme la Présidente. Ils sont dans leur septième année, c'est rendu plus de 1,1 milliard, les Québécoises et Québécois n'ont pas les services. Et, comme par hasard, ils ont scindé le contrat pour ne pas mal paraître en élection. C'est eux, la magouille, Mme la Présidente.

La Présidente : Bon, je vous demandais d'être respectueux les uns avec les autres. La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, il y a un ancien ministre libéral qui avait déjà dit : Quand on est dans une maison de verre, on ne lance pas des pierres. Je pense que ça s'applique, Mme la Présidente, encore une fois, au Parti libéral du Québec. Même Denis Coderre le dit, le candidat qui était votre candidat pour assurer votre renouveau, Mme la Présidente, vous l'avez mis à la porte, Mme la Présidente, le même candidat qui dit qu'il y a de la magouille au Parti libéral...

La Présidente : Attention!

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. Dois-je vous le rappeler, vous devez toutes et tous garder le silence. C'est beaucoup trop bruyant. Attendez, Mme la députée, il reste du temps au ministre pour sa réponse. J'aimerais que l'opposition officielle et le gouvernement se taisent.

M. le ministre, il vous reste quelques secondes, 14, 15. Allez-y.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, le même parti politique qui faisait des cocktails à 3 000 \$, à 1 000 \$, Mme la Présidente...

Des voix : ...

La Présidente : Je vous entends, là. Vais-je vous nommer toutes et tous, les uns après les autres? M. le député... M. le député de Marquette, vous aussi. Tout le monde, je vous prie. Il reste six secondes au ministre, au leader, j'aimerais l'entendre. Et demeurez tous respectueux.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, pourquoi c'est si dur pour le Parti libéral de respecter la Vérificatrice générale, de respecter nos institutions? On sait qu'ils les ont bafouées pendant des années...

La Présidente : En question principale... Oui, M. le leader de l'opposition officielle. Brièvement.

M. Derraji : Le leader du gouvernement déforme nos propos en lien avec la Vérificatrice générale. Ça fait huit jours, et les médias l'ont confirmé. S'il vous plaît...

La Présidente : Je suis debout, monsieur... Je suis debout, je suis debout, votre micro est coupé. Je vous demanderais l'un et l'autre de vous asseoir, maintenant, de demeurer respectueux. Et je vous rappelle que c'est l'interprétation du comportement des autres. On peut ne pas aimer. Faisons attention, cependant, à nous tous. Maintenant, j'aimerais entendre, en question principale, la députée de Mercier.

Gestion du projet SAAQclic**Mme Ruba Ghazal**

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Depuis le début de la semaine, la CAQ essaie de nous faire croire que le ministre du Numérique est juste mauvais. On sait maintenant que le ministre du Numérique est aussi un menteur. Le ministre...

Des voix : ...

La Présidente : Non, non, non. Non, M. le leader du gouvernement, c'est beau, je vais m'en occuper.

Une voix : ...

La Présidente : Ça va être moi qui s'en occupe, vous pouvez vous asseoir. Mme la députée de Mercier, vous avez suffisamment d'expérience pour savoir que, un, ça ne se fait pas, ça ne se dit pas. Ce mot est au lexique. Je vous demanderais de le retirer, je vous prie. Et gardez tous le silence. Je veux entendre cette question.

Mme Ghazal : Je le retire. Et je vais faire des efforts pour ne pas dire des mots qui sont au lexique, même si c'est très difficile.

«Le ministre était au courant des dépassements de coûts de SAAQclic depuis 2020.» Ça, c'est dans un article du *Devoir*. Le ministre a permis à la SAAQ de passer sous silence, même si ce n'est pas le mot qui est écrit sur l'article de *La Presse*, de passer sous silence 222 millions de dépassements de coûts à la veille de la campagne électorale. Ça, c'est dans l'article du *Journal de Montréal* de ce matin. Ça, c'est le ministre qui nous disait : SAAQclic, je ne savais rien, je ne suis pas responsable, je... personne ne m'a rien dit.

Mme la Présidente, on va résumer. Les Québécois sont passés au cash, c'est eux qui ont payé le prix de ce fiasco caquiste. Le ministre savait. Jusqu'où la CAQ va aller pour sauver le soldat de La Peltrie?

Je répète ma question d'hier, et j'aimerais la poser à la vice-première ministre, mais avec une petite mise à jour : Ça prend combien de mensonges pour qu'un ministre de la CAQ perde...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout, Mme la députée. M. le leader du gouvernement, je vais vous entendre.

M. Jolin-Barrette : Deux éléments, Mme la Présidente. Dans un premier temps, la députée de Mercier a fait référence à un parlementaire et elle ne l'a pas nommé par son titre. Alors, je pense que la jurisprudence et le règlement sont très clairs à cet effet-là. Donc, premier rappel au règlement.

Par la suite, autre terme qui est utilisé, Mme la Présidente, je trouve ça déplorable. On répond aux questions, la députée de Mercier pourrait poser ses questions d'une façon...

La Présidente : C'est beau. Alors... Et vous avez raison, M. le leader, sur ces deux points. 35.1°. Mme la députée, on interpelle les collègues par leur titre. Article 35.1°, souvenez-vous-en. Et par ailleurs le mot que vous avez utilisé est au lexique, et dans ce cas je vous demande de le retirer, madame.

Mme Ghazal : Je le retire. Je vais répéter, donc, ma question d'hier. Ça prend combien de dépassements de coûts pour qu'un ministre de la CAQ perde sa job? Combien? 500 millions? 1 milliard? 2 milliards? Combien?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, la députée de Mercier, j'aimerais ça qu'elle mette autant d'énergie à critiquer et à, comment dire, s'époumoner sur le fait que l'ensemble des parlementaires, Mme la Présidente, ont été trompés. La Vérificatrice générale l'a dit très clairement. C'est sûr qu'il y a de la partisanerie politique, lorsqu'on est dans l'opposition, mais ce qui est plus fondamental, Mme la Présidente, c'est que... le fait que l'ensemble des parlementaires siégeant à la Commission de l'administration publique ont eu les mauvaises informations de la part de personnes qui étaient à l'intérieur d'une société d'État, Mme la Présidente. Ça, c'est problématique pour notre institution, Mme la Présidente. On a menti à l'ensemble des parlementaires.

Alors, questionnez-vous. Pourquoi est-ce que cela, chez vous, ne suscite pas, Mme la Présidente, des interrogations? Pourquoi vous n'êtes pas choqués de ça, qu'on vous ait menti, tout comme on nous a menti à nous, Mme la Présidente? Je pense, Mme la Présidente...

La Présidente : ...M. le leader du gouvernement, que vous vous adressez à la présidence.

• (10 h 50) •

M. Jolin-Barrette : Bien, Mme la Présidente, ça fait trois fois que je m'adresse à vous en disant «Mme la Présidente».

Fondamentalement, Mme la Présidente, l'ensemble des parlementaires ont été floués. Vous devriez concentrer vos énergies là-dessus, Mme la Présidente, pour faire en sorte que la lumière soit faite.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : C'est les Québécois qui sont choqués, en ce moment, par les dépassements de coûts. 500 millions de dollars de dépassement, ça, c'est un minimum. Ça va être encore les Québécois qui vont payer. C'est ça qui devrait choquer le gouvernement. Personne n'écoute plus ce gouvernement. Ils n'ont plus la crédibilité. La seule chose qu'ils doivent faire, c'est demander une commission d'enquête publique.

J'ai une question pour le ministre du Numérique. Est-ce qu'il a confiance encore en lui-même? Et est-ce que son caucus a encore confiance en lui?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Bien, Mme la Présidente, parlant de confiance, je pense que la députée de Mercier pourrait se poser la même question par rapport à certains membres de son caucus. Est-ce que tout le monde a confiance, à l'intérieur du caucus de Québec solidaire, sur tous et chacun de leurs collègues? Parce qu'à Québec solidaire ça ressemble pas mal à sauve qui peut, Mme la Présidente. Il y en a qui veulent s'en aller au municipal, Mme la Présidente, il y en a qui rejettent l'ensemble des parlementaires aussi.

Alors, avant de tirer des roches à n'importe qui, Mme la Présidente, je ferais le ménage dans ma propre maison, si j'étais à Québec solidaire, Mme la Présidente. Et, encore une fois, respectons l'institution, respectons le Parlement,

respectons la Vérificatrice générale, qui a été désignée par l'ensemble des parlementaires ici. Et la Vérificatrice générale a fait la lumière, et on veut avoir...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Le spectacle que donnent le leader du gouvernement et les ministres de la CAQ est désolant face aux yeux des Québécois qui nous regardent aller puis qui voient comment est-ce qu'on gère mal leur argent, comment est-ce que la CAQ gère mal leur argent, alors qu'ils font l'austérité puis qu'ils coupent partout.

La ministre des Transports, elle était très bonne, là, pour écrire des tweets, à la SAAQ, c'est ça qu'elle nous a dit hier. Ce serait le fun qu'elle aide son... le ministre du Numérique pour qu'il écrive son tweet de démission.

Des voix : ...

La Présidente : La réponse du leader.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est facile, hein, quand on donne des leçons à tout le monde, comme Québec solidaire, mais, à chaque moment où Québec solidaire vit certains soubresauts, ils ont de la difficulté à gérer leur caucus de 12 députés, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, très clairement, Québec solidaire ne respecte pas la Vérificatrice générale, ne prend pas en compte que...

Des voix : ...

La Présidente : Je suis debout.

Des voix : ...

La Présidente : Mme la députée, celle-là, je l'ai entendue. Je vous demande d'être respectueux les uns à l'égard des autres. Nous vous avons écoutée. Votre question était très intéressante. J'aimerais entendre la réponse également. Je vous invite à garder le silence et demeurer respectueux les uns avec les autres autant lors des questions que lors des réponses.

M. le leader, il vous reste 13 secondes.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, les mots en r, «récidivistes», «radicaux», c'est ce qu'on est, à Québec solidaire, des radicaux, Mme la Présidente. Québec solidaire est contre les institutions, contre la Vérificatrice générale, qui démontre très clairement que ça a commencé sous le PQ puis ça s'est concrétisé sous...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Liberté académique dans les établissements d'enseignement supérieur

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Pendant que 44 % des étudiants vivent de l'insécurité alimentaire et viennent étudier le ventre vide dans nos cégeps, pendant que des dizaines de réparations dans la toiture, le chauffage, la plomberie de nos cégeps sont mises sur pause, pendant que le gouvernement met fin aux bourses Perspective et qu'on impose un gel d'embauche dans le réseau, quelle est la priorité de la ministre de l'Enseignement supérieur? S'ingérer dans les cours et brimer la liberté académique encore une fois.

Mme la Présidente, après l'affaire au collège Dawson, on apprend ce matin dans *La Presse* que la ministre a ciblé des cours traitant de littérature palestinienne dans un autre cégep, au cégep Vanier, cette fois-ci. Elle aurait tenté de faire la même chose dans plusieurs autres établissements.

Mme la Présidente, alors que son réseau souffre, la ministre considère-t-elle vraiment que de brimer la liberté académique devrait être sa priorité?

La Présidente : La réponse de la ministre de l'Enseignement supérieur.

Mme Pascale Déry

Mme Déry : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Ça va me permettre un peu de parler, de m'exprimer sur cet enjeu-là.

Alors, Mme la Présidente, je pose des questions. Comme ministre de l'Enseignement supérieur, on pose des questions. On nous dit tout le temps qu'on ne pose pas de question. Bien, on en pose. Moi, j'en pose, des questions, et je vais continuer de poser des questions, justement.

Mon rôle, ma responsabilité, je sais que ça ne fait pas l'affaire des partis d'opposition, mais mon rôle, ma responsabilité, mon obligation, c'est justement de m'assurer que tous les campus, que ce soient les campus collégiaux ou universitaires, soient sains et sécuritaires. Il y a eu, au cours des derniers mois, plusieurs problématiques qui ont été soulevées, tant au ministère de l'Enseignement supérieur que dans les cégeps concernés. Il y a eu des problématiques, de l'intimidation, du harcèlement, des étudiants qui ont peur d'aller sur les bancs d'école au cégep. Alors, mon rôle à moi, c'est de m'assurer que le climat soit sain et sécuritaire. Alors, je vais continuer, Mme la Présidente, à poser des questions, compte tenu du contexte, justement, dans lequel on est actuellement, dans un contexte qui est tendu.

Mon rôle, encore une fois, c'est de poser ces questions-là, puis je vais continuer de faire mon travail. On m'accuse, aujourd'hui, de faire mon travail. Je le fais. Je me demande, est-ce que vous vous préoccupez de la sécurité des étudiants sur les campus, Mme la Présidente?

La Présidente : Première complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : ...Mme la Présidente, la ministre nous confirme qu'elle va continuer l'ingérence. Eh bien! Eh bien!

Les interventions de la ministre font suite à celle du Centre consultatif des relations juives et israéliennes, un organisme où elle a siégé pendant des années et qui avait été... qui avait exercé des pressions sur le contenu de certains cours. Heureusement, les directions des établissements avaient refusé cette ingérence.

Ma question est la suivante : Au fond, là, est-ce que c'est à la suite du refus de leur demande que la ministre est intervenue personnellement auprès des cégeps?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Pascale Déry

Mme Déry : Merci, Mme la Présidente. Alors, encore une fois, je pense que, du côté de Québec solidaire, on se fout un peu de ce qui se passe sur les campus puis du climat qui est tendu sur les campus puis à l'extérieur des campus. Il n'y a personne qui va me dire aujourd'hui qu'il n'y a pas un climat qui est toxique à l'extérieur des campus et sur les campus, actuellement.

Donc, encore une fois, j'ai posé des questions. Je n'ai pas demandé qu'on annule un cours, je n'ai pas demandé qu'on modifie un cours, qu'on retire un cours. J'ai posé des questions, et je fais mon travail, Mme la Présidente. Et je vais continuer de poser des questions et de faire mon travail, comme ministre de l'Enseignement supérieur, d'abord et avant tout, pour m'assurer que tous les étudiants, tous les étudiants évoluent dans un environnement qui est sain et sécuritaire, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Au moins, elle persiste et signe, Mme la Présidente, elle va continuer l'ingérence. C'est inacceptable. Il n'y a pas de question là-dessus, c'est une erreur de jugement monumentale de la part de la ministre. Ça, ce ne sont pas mes mots, là, ce ne sont pas mes mots, ce sont les mots des experts dans les médias ce matin...

Des voix : ...

La Présidente : Un instant. Un instant. Du côté du gouvernement, c'est trop bruyant. On a écouté la réponse, je veux entendre la question. Allez-y.

M. Cliche-Rivard : ...drôle, de l'autre côté, Mme la Présidente. Ce sont les mots des experts sur la liberté académique dans *La Presse* aujourd'hui. Il n'y a rien de drôle là-dedans.

Mme la Présidente, quand est-ce que la ministre va arrêter de remettre en question le travail des profs de son réseau? Quand est-ce qu'elle va s'excuser puis respecter la liberté académique?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Pascale Déry

Mme Déry : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bien, écoutez, la paix sociale, je pense que c'est un thème qui ne préoccupe pas du tout, du tout, du tout Québec solidaire puis les députés de Québec solidaire. On l'a vu avec le député de Maurice-Richard, de traiter les Québécois de racistes.

Moi, là, je fais ma job, et on m'accuse, aujourd'hui, de faire ma job. Je vais continuer de faire ma job, je vais poser des questions. On nous dit de poser des questions, c'est ce que je fais.

Alors, il y a des enjeux sur certains campus. Il y a une enquête qui est en cours. On va laisser les enquêteurs faire leur travail. Je vais attendre les conclusions de cette enquête-là, puis on verra ce qu'il en est. Entre-temps, ma job, mon travail, c'est de m'assurer que tous les étudiants aillent à l'école, au collégial, puissent faire leurs cours en toute sécurité, sans craindre pour leur sécurité. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : Pas de bravo.

En question principale, je reconnais maintenant le député de Jean-Talon. La parole est à vous.

Gestion du projet SAAQclic

M. Pascal Paradis

M. Paradis : N'importe quel Québécois qui gère sainement ses finances comprend ce qui se passe dans le scandale caquiste SAAQclic, actuellement. Quiconque, par exemple, fait construire une maison dont le prix est censé être 200 000 \$ puis qui reçoit des factures à 250 000 \$, 300 000 \$, 400 000 \$ comprend qu'il y a un problème, s'ouvre les yeux puis va voir sur le chantier ce qui se passe.

Au Québec, celle qui tient les cordons de la bourse, c'est la présidente du Conseil du trésor. Ça tombe bien, c'est l'ancienne procureure de la commission Charbonneau. J'aimerais ça qu'elle nous explique, aujourd'hui, comment il se fait que le gouvernement du Québec a payé des centaines de millions de dollars en excédent de ce qui était prévu pour SAAQclic puis qu'il n'y a personne qui ait allumé qu'il y avait un problème, qu'on n'était pas au courant des dépassements de coûts.

J'aimerais qu'elle nous explique dans quel monde le gouvernement de la CAQ peut continuer à prétendre qu'il n'était pas au courant tout en ayant payé les factures d'excédents par rapport au contrat initial.

• (11 heures) •

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui. Merci, Mme la Présidente. Partons du premier jalon de cette histoire, le jalon le plus récent, qui est le rapport de la Vérificatrice générale. Il est clairement établi, dans le rapport de la Vérificatrice générale, qu'il y a des enjeux de communication dans ce dossier au niveau des informations, qu'il y a des informations contradictoires qui ont circulé entre le comité de direction, le comité d'administration, les élus de ce Parlement, le DPI, le directeur principal de l'information, qui est le représentant au sein du gouvernement pour nous fournir à nous, les élus, des informations. Donc, les élus à tous les niveaux et tous les paliers de décision, selon la Vérificatrice générale, ont été floués dans les informations, y incluant les dépassements de coûts.

La responsabilité ministérielle, c'est justement de prendre ses responsabilités. C'est quoi? C'est d'essayer d'avoir le plus d'information possible. Quand on parle d'octroi de contrat, d'attribution de contrat et de problèmes dans les contrats, la recommandation numéro un de la commission Charbonneau pour gérer ce genre de situation, c'est l'Autorité des marchés publics, l'Autorité des marchés publics que nous avons renforcée depuis que nous sommes là et qui, maintenant, à ma demande, fera enquête.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Aucune réponse. La présidente, la présidente...

Des voix : ...

La Présidente : Attendez. M. le ministre, je vous ai entendu. Messieurs dames! C'est votre période de questions. Je vous ai entendu, vous aussi. C'est trop bruyant. Article 32. Gardez le silence. Il y a une seule personne qui a le droit de parole ici. On a écouté la réponse, et j'aimerais maintenant entendre la question. M. le député, vous avez 26 secondes.

M. Paradis : La question est la même. Celle qui paie les factures au nom du gouvernement du Québec a continué à payer des centaines de millions de dollars en excédent et continue à prétendre qu'on ne le savait pas, on ne comprend pas ce qui se passe, on ne le sait pas. Ou c'est parce qu'on ne veut pas le voir?

J'aimerais que la présidente du Conseil du trésor se lève, aujourd'hui, et dise qu'elle aussi, elle fait comme tous les autres ministres et comme le premier ministre, qu'elle a encore la confiance ou qu'elle accorde sa confiance au ministre de la Cybersécurité...

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui. Alors, on repart de la base. Il faut toujours, hein... Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage. C'est pareil à la période de questions et réponses. On repart de la base.

La Vérificatrice générale, dans son rapport — elle a fait enquête, c'est une institution à laquelle nous faisons confiance — affirme que des informations contradictoires, erronées ont circulé de bas en haut. C'est ce qu'elle affirme.

Maintenant, quand on parle de l'octroi, particulièrement, du contrat, des dépassements de coûts potentiels, du conflit potentiel, des allégations de fausses informations qui circulent, l'Autorité des marchés publics est l'institution qui a été mise en place par ce Parlement suite, justement, à la recommandation-phare et principale de la commission Charbonneau...

La Présidente : Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Joël Arseneau

M. Arseneau : Mme la Présidente, clairement, la thèse de l'ignorance défendue par le ministre de la... le ministre de la Sécurité... de la Cybersécurité et du Numérique ne tient plus. Il a eu des rencontres, il a eu des présentations, il a même signé un arrêté ministériel, les signaux d'alarme ont retenti. Il nous apparaît aussi difficile de croire que le ministre responsable des Transports, de la SAAQ, aujourd'hui ministre de la Sécurité publique, ne savait rien.

Ma question : Est-ce qu'il a tenu des rencontres avec la SAAQ? Est-ce qu'il a eu des présentations? Est-ce qu'il a parlé à son collègue de la Cybersécurité sur...

La Présidente : La réponse du ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : Mme la Présidente, ce qui est en cause ici, c'est la crédibilité qu'on accorde à la Vérificatrice générale. Mon collègue vient de parler que j'aurais signé un arrêté ministériel qui aurait eu pour effet de soustraire la SAAQ à certaines obligations. Bon. Comment se fait-il, Mme la Présidente, que la Vérificatrice générale a pu trouver un arrêté... un décret qui datait de 2014 qui soustrayait la SAAQ aux obligations d'autorisation? Elle a trouvé ça. Et la Vérificatrice générale n'aurait pas trouvé cet arrêté ministériel là qui soustrayait la SAAQ à des obligations, qui permettait à la SAAQ de remettre de l'argent dans un projet mal ficelé? Mme la Présidente, à sa face même, ça ne tient pas la route.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Sherbrooke.

Équité salariale dans le secteur public**Mme Christine Labrie**

Mme Labrie : Le fiasco informatique de SAAQclic est sur toutes les lèvres, mais il y a un autre fiasco informatique dont on ne parle pas assez et qui commence aussi à être assez gênant pour la présidente du Conseil du trésor.

Je vous ai parlé des dizaines de milliers de femmes du secteur public qui attendaient depuis 2010 le traitement de leurs plaintes en équité salariale. Eh bien, la plainte, elle a finalement été traitée, l'année dernière, mais elles n'ont pas encore été payées, même si le gouvernement s'était engagé à le faire avant le 31 octobre dernier.

On est en 2025. Ça fait 15 ans. Elles sont 40 000 à ne pas encore avoir touché un seul sou du salaire juste qu'elles auraient dû recevoir tout ce temps-là. Il paraît que c'est la faute du système informatique, qui n'est pas capable de gérer ça. C'est trop compliqué, ça a l'air, de payer les femmes comme du monde. Je ne sais pas si ça aussi, c'est la faute du ministre du Numérique, mais, en attendant, c'est 40 000 travailleuses qui ont de la misère à gérer leur budget. Certaines attendent une rétroactivité de plusieurs milliers de dollars.

Ma question est très simple : Quand est-ce qu'elles vont enfin être payées?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui, bien, l'égalité entre les hommes et les femmes, Mme la Présidente, est une valeur fondamentale que l'on partage, je pense, dans toute cette Assemblée, les 125 députés qui sont ici. C'est pourquoi on a mis en place, dans les dernières années, des conventions collectives qui sont particulièrement favorables aux femmes qui travaillent dans l'État québécois.

Maintenant, l'équité salariale a été réglée. Nous devons payer à leur juste valeur les gens qui sont concernés. Et on le fera, Mme la Présidente. Personne ne perdra un sou.

La Présidente : Alors, voilà. Cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Demeurez en place pour la tenue du vote reporté. Et, pour ce faire, je vais céder la place à la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Et permettez-moi de vous souhaiter deux bonnes semaines de travail en circonscription. Merci, tout le monde. Bonne fin de journée. Merci, Simon.

Votes reportés

Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement le dépôt d'un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de Mme la députée de Westmount—Saint-Louis débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition et qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte d'une dégradation évidente de la sécurité au sein de nos établissements correctionnels et qu'elle exige du gouvernement caquiste de déposer un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels.»

Le vote est maintenant ouvert.

La période du vote est terminée. Mme la secrétaire générale, pour le résultat du vote.

La Secrétaire : Pour : 31
Contre : 63
Abstentions : 1

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, la motion est rejetée.

Motions sans préavis

Donc, nous poursuivons nos travaux. À la rubrique Motions sans préavis, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Mercier.

Souligner la tenue de la 25e Marche mondiale des femmes

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Donc, avant de lire la motion, je veux saluer la présence des membres du Collectif du 8 mars qui sont ici parmi nous.

Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec la ministre de la Condition féminine, la députée de Robert-Baldwin, le chef du troisième groupe d'opposition, la députée de Vaudreuil, le député d'Arthabaska et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale souligne qu'à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2025, la 25e Marche mondiale des femmes se met en mouvement jusqu'au grand rassemblement du 18 octobre prochain;

«Qu'elle prenne acte que la Marche mondiale des femmes, une initiative portée par le Québec et reconnue à l'international, appelle les décideurs publics à adopter des politiques inspirées des valeurs féministes et visant une économie plus juste, durable et équitable;

«Qu'elle reconnaisse que les femmes poursuivent leur lutte pour l'égalité, notamment pour que leurs droits et leur liberté de choix soient pleinement respectés;

«Qu'elle constate que les inégalités économiques persistent, notamment sur le plan de l'équité salariale;

«Qu'elle réaffirme le droit des filles et des femmes de vivre en paix et en sécurité et qu'elle encourage la mobilisation contre les violences sexistes, dont la forme ultime et le féminicide;

«Qu'enfin, dans un contexte où les acquis des femmes demeurent fragiles, elle réitère son engagement à soutenir les luttes féministes pour une société plus égalitaire.»

Merci.

• (11 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente, il y a un consentement pour un débat de deux minutes de rigueur par intervenant dans l'ordre suivant : la députée de Mercier, la ministre de la Famille, le député de Robert-Baldwin... pardon, la députée de Robert-Baldwin et le chef du troisième groupe d'opposition. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Donc, je...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Le député de Jean-Talon. O.K. Parfait.

Donc, je comprends qu'il y a un débat de deux minutes de rigueur. Alors, nous allons immédiatement céder la parole à Mme la députée de Mercier.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Merci, donc, encore une fois, au Collectif du 8 mars, qui regroupe 700 000 femmes à travers le Québec et qui promeut la Journée internationale des droits des femmes depuis 1995. Le 8 mars prochain, d'ailleurs, je serai à Candiac avec ma collègue de Sainte-Marie—Saint-Jacques pour le lancement de la Marche mondiale des femmes.

Pourquoi Candiac en Montérégie? Parce que cette région est marquée, malheureusement, par un triste record de féminicides. Les femmes continuent encore aujourd'hui de mourir parce qu'elles sont femmes. C'est pourquoi on doit continuer de nous battre, comme les femmes l'ont toujours fait. Partout et de tout temps, elles ont résisté. Elles se sont tenues debout. Elles se sont battues pour leurs droits et ceux de leurs filles.

Face à la montée du discours masculiniste qui résonne jusque dans nos écoles, chez nos jeunes garçons, face à la montée des violences envers les femmes, face au président du plus puissant pays du monde, donc des États-Unis, condamné pour agression sexuelle, j'ai besoin d'espoir. Nous avons besoin d'espoir. Cet espoir, je le trouve chez les femmes qui ici, au Québec, comme ailleurs dans le monde, défient parfois des lois qui sont injustes de leur pays, comme Verisheh Moradi, une Kurde iranienne, militante des droits des femmes, condamnée à mort par le régime islamiste des ayatollahs d'Iran. Le régime l'accuse de rébellion contre l'État et appartenance à des groupes d'opposition. D'ailleurs, je la marraine dans cette semaine et dans les semaines suivantes, en espérant sa libération prochaine. Comme les Afghanes aussi, qui publient sur les réseaux sociaux des vidéos d'elles en train de chanter pour défier la loi des talibans qui interdit aux femmes de faire entendre leurs voix en public. Comme aussi, plus loin dans le temps, mais plus près de chez nous, Chantal Daigle, qui s'est fait... qui s'est fait avorter malgré une injonction qui le lui interdisait.

Toutes ces femmes ont utilisé la désobéissance civile pour contrer, contre les lois injustes et antiféministes de leurs pays, pour lutter pour leurs droits, pour se battre pour elles et leurs filles. En ce 8 mars, saluons leur courage. Ces femmes sont du bon côté de l'espoir. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je cède la parole à Mme la ministre de la Famille.

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Merci, Mme la Présidente. Je tiens aussi à saluer le collectif.

Le 8 mars de chaque année, nous célébrons la Journée internationale des droits des femmes. C'est une occasion de constater le chemin parcouru en matière de droits des femmes à travers les années, mais également, aussi, le moment pour se pencher sur le travail qu'il reste à accomplir.

C'est en 1940 que les femmes ont obtenu le droit de vote au Québec. Grâce aux revendications des suffragettes, les Québécoises ont pu obtenir ce droit fondamental dans une société démocratique. Ces femmes ont assuré un avenir plus égalitaire aux générations futures. Le Québec est devenu une des sociétés les plus égalitaires, et les femmes contribuent quotidiennement à l'essor de la société québécoise. Cette Assemblée en est d'ailleurs la preuve vivante.

Bien sûr, Mme la Présidente, malheureusement, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent. Les femmes sont encore les principales victimes de violence. Elles sont encore sous-représentées dans des postes décisionnels dans plusieurs domaines. Ailleurs dans le monde, leurs droits sont en recul. On refuse même parfois le droit de disposer librement de leurs corps. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer notre volonté de continuer le travail pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte pour la reconnaissance des droits des femmes partout dans le monde. Mon souhait le plus cher, Mme la Présidente, c'est de laisser à mes filles, à ma petite-fille une société où les hommes et les femmes travailleront ensemble pour une société encore plus égalitaire. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la ministre. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de Robert-Baldwin.

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Et je tiens également à remercier les membres du collectif d'être ici aujourd'hui.

C'est avec une profonde reconnaissance que je prends la parole aujourd'hui pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, placée sous le thème *Nos voix portent nos droits*.

2025 est une année exceptionnelle, marquant le 30^e anniversaire de la Déclaration du Programme d'action de Beijing, adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, mais c'est aussi le 85^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec et la 25^e Marche mondiale des femmes, qui sera tenue le 18 octobre prochain. Ces jalons historiques soulignent le progrès vers l'égalité et l'autonomisation des femmes, mais aussi le chemin restant à parcourir.

La 25^e Marche mondiale des femmes correspond à cette journée d'action en lien avec les revendications pour l'égalité des sexes, la fin des violences faites aux femmes et la justice économique et sociale. Cette marche nous rappelle également que la lutte pour les droits des femmes est toujours d'actualité face aux idéologies régressives menaçant de renverser nos acquis. Plus que jamais, nous devons rester vigilantes et proactives pour défendre nos droits fondamentaux.

Le 18 octobre prochain, les femmes du Québec marcheront pour un monde où les droits des femmes ne sont pas un privilège, mais bien une réalité. Nous marcherons avec une force collective inébranlable pour le respect de tous nos droits.

Le 8 mars dépasse la simple célébration, il symbolise un appel à l'action. Ce jour incarne la mobilisation et la solidarité internationale. Continuons d'élever nos voix non seulement pour protéger nos droits, mais aussi pour en revendiquer de nouveaux pour toutes les femmes et les filles à travers le monde et ici, au Québec. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Jean-Talon.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : À mon tour de saluer les membres du Collectif du 8 mars.

En cette Journée internationale des droits des femmes, nous prenons la parole pour célébrer les progrès immenses réalisés au cours des dernières décennies, oui, mais nous prenons la parole aussi pour parler des défis qu'il nous reste ensemble à relever. On a fait du progrès, mais il y a toujours des inégalités évidentes qui persistent. Ça devrait faire partie des objectifs auxquels on se commet toutes et tous, peu importent les partis politiques.

En 2024, c'est 25 femmes qui ont perdu la vie par un féminicide ici, au Québec, c'est un sommet. Aujourd'hui, donc, on ne peut ignorer les inégalités et les violences qui subsistent à l'endroit des femmes de manière disproportionnée. Nous sommes, comme société, encore en lutte pour mettre fin aux violences faites aux femmes, pour contrer la pauvreté vécue par les femmes, pour que l'égalité salariale se réalise.

Les femmes sont les premières actrices de cette lutte, mais c'est notre cause à toutes et à tous. Il est de notre responsabilité commune que les avancées deviennent des acquis. Le 8 mars, c'est la journée désignée pour se rappeler que les 364 autres jours de l'année on ne doit pas lâcher, parce qu'il reste du chemin à faire. C'est notamment le Conseil du statut de la femme qui nous rappelle le 85e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec. Je suis content, aujourd'hui, d'être entouré de femmes ici, dans cette Assemblée, mais là aussi on a encore du chemin à faire.

Je veux donc rappeler que l'égalité et l'amélioration des droits des femmes sont bénéfiques pour les femmes, les enfants, mais pour toute la société. Une société égalitaire, ça bénéficie à tout le monde. Chaque petit pas vers l'égalité contribue à un monde meilleur. J'unis donc ma voix et celle de ma formation politique à la voix de cette Assemblée afin que l'égalité des hommes et des femmes demeure au coeur des objectifs fondamentaux de tout ce que nous faisons de notre démocratie. Merci.

• (11 h 20) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, cette motion est-elle adoptée?

Une voix : ...

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, nous avons une demande de vote électronique. Le vote est maintenant ouvert.

Mme la secrétaire générale, pour le résultat du vote.

La Secrétaire : Pour : 90
Contre : 0
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. le leader du deuxième groupe d'opposition, vous avez une demande à nous faire, je suppose.

M. Cliche-Rivard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Est-ce qu'une copie de cette motion pourrait être envoyée au Collectif 8 mars et à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, s'il vous plaît?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Ce sera fait.

Donc nous allons poursuivre. Je suis prête, maintenant, à reconnaître un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : ...je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Pontiac, le député de Rosemont et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse le manque de pharmaciens dans les établissements de santé au Québec, notamment dans Lanaudière où 66 % des besoins dans les urgences, 32 % des besoins dans les soins intensifs et 100 % des besoins en dialyse rénale ne sont pas comblés;

«Qu'elle rappelle l'importance clinique des pharmaciens dans les établissements de santé;

«Qu'elle reconnaisse que l'entente de travail avec les pharmaciens d'établissement est échue depuis près de deux ans;

«Qu'enfin, elle demande au gouvernement de tout mettre en oeuvre afin d'assurer un dénouement rapide et qu'il mette tout en oeuvre afin d'inciter les pharmaciens à travailler dans les établissements de santé.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Il n'y a pas de consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Comme il n'y a pas de consentement, nous allons poursuivre. Alors, je suis prête à entendre un membre du groupe formant le gouvernement. Ah! M. le député de Jonquière. À vous la parole.

Demander au gouvernement fédéral d'ajouter Arvida à sa liste de candidats au statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO

M. Gagnon : Merci, Mme la Présidente. J'en profite, de l'occasion, pour saluer les gens du Saguenay qui ont fait la route ce matin pour vivre cette motion.

Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Robert-Baldwin, le député de Jean-Lesage, le député de Matane-Matapédia, la députée de Vaudreuil et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse qu'Arvida est particulièrement représentative de l'histoire de la nation québécoise et de sa culture;

«Qu'elle rappelle qu'Arvida [est] un exemple éminent d'ensemble architectural, technologique et paysager illustrant une période significative de l'histoire québécoise, tout en étant associée à la production d'aluminium [dans] la Seconde Guerre mondiale, qui a une signification universelle exceptionnelle selon les critères du patrimoine mondial de l'Unesco;

«Qu'elle rappelle que le gouvernement du Québec l'a déclaré site patrimonial en 2018 et reconnue comme 13e site patrimonial déclaré tout comme le gouvernement du Canada qui l'a désigné lieu historique national du Canada en 2012;

«Qu'elle prenne acte de la qualité d'Arvida et du bien-fondé de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco qui font consensus au sein de la communauté scientifique internationale et parmi l'ensemble des acteurs régionaux et locaux;

«Qu'enfin l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'ajouter sur la liste indicative Arvida comme candidat potentiel afin d'être reconnu site du patrimoine mondial de l'Unesco.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente, il y a consentement. Et je vous demanderais un vote électronique, s'il vous plaît.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, le vote est maintenant ouvert.

Donc, le vote est maintenant fermé. Mme la secrétaire générale, pour le résultat.

La Secrétaire : Pour : 86
Contre : 0
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Donc, cette motion est adoptée à l'unanimité.

Maintenant, nous allons poursuivre. Je suis prête à entendre un membre du groupe formant l'opposition officielle. M. le député de Pontiac.

M. Fortin : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Rosemont, le député des Îles-de-la-Madeleine ainsi que la députée de Vaudreuil :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que pour les patients atteints de maladies rares ou de cancers, un accès rapide au traitement dont ils ont besoin est souvent une question de vie ou de mort;

«Qu'elle reconnaisse que pour répondre aux besoins spécifiques de ces patients, le Québec s'est doté d'un filet de sécurité essentiel en instaurant la mesure du "patient d'exception";

«Qu'elle prenne acte que le ministère de la Santé prévoit apporter, dans les prochaines semaines, des restrictions à la mesure du patient d'exception, un programme de dernier recours pour l'accès des patients à des médicaments ou indications non-inscrits sur la liste;

«Qu'elle condamne que des modifications soient apportées sans véritables consultations auprès des groupes concernés;

«Qu'enfin, elle exige du gouvernement caquiste de garantir aux patients qu'aucune modification ne sera apportée à la mesure du "patient d'exception".» Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, il n'y a pas de consentement.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, il n'y a pas de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Nous allons poursuivre nos travaux. À la rubrique Avis touchant les travaux des commissions, je vous cède la parole, M. le leader.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente. La commission des... J'avise cette Assemblée que la Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, à la salle Pauline-Marois;

La Commission des relations avec les citoyens poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 12 h 50 et de 14 h 50 à 16 h 25, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le leader. Donc, il n'y a pas d'avis de la présidence.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Nous allons maintenant passer à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Donc, je vous avise que l'interpellation prévue pour le vendredi 21 mars 2025 portera sur le sujet suivant : Fin d'emploi : l'impact des coupures caquistes en employabilité. Mme la députée de Bourassa-Sauvé s'adressera alors à Mme la ministre de l'Emploi.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. Et, pour ce faire, je vous cède la parole, M. le leader.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 11 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 87

Adoption

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Maintenant, à l'article 11 du feuilleton, M. le ministre délégué à l'Économie propose l'adoption du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

M. le député de Bécancour.

M. Donald Martel

M. Martel : Nicolet.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Nicolet-Bécancour. Je savais qu'il me manquait un bout. Alors, Nicolet-Bécancour. Je vous cède immédiatement la parole.

• (11 h 30) •

M. Martel : Merci, Mme la Présidente. Bien, d'abord, c'est vraiment avec plaisir que je vais m'adresser avec vous aujourd'hui... à vous aujourd'hui. C'est un honneur que le ministre, député de Sainte-Rose, ministre délégué à l'Économie me fait de me permettre de faire le discours pour l'adoption finale du projet de loi.

Je veux juste mentionner que je fais de la politique depuis 13 ans. Un des premiers objectifs que j'avais, c'était de renforcer ou d'enrichir les gens de ma région, et je voyais le parc industriel de Bécancour comme un potentiel de réaliser l'amélioration économique de notre région. Et l'aboutissement de ce projet de loi là est très significatif pour moi parce que non seulement on exploite notre parc industriel maintenant, mais on se donne les moyens d'avoir encore un potentiel pour plusieurs années. Donc, bien après mon départ, les gens de la Mauricie—Centre-du-Québec vont pouvoir continuer de profiter d'un beau potentiel de développement économique grâce à ce projet de loi là.

Je veux aussi remercier le député de Marguerite-Bourgeoys, qui nous a assistés tout au long de l'étude de ce projet de loi là. Et j'ai vu dans ses yeux, souvent, son consentement au potentiel que représentait le parc industriel, et, pour moi, c'est très sécurisant. Je veux remercier aussi la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, qui nous a amené des éléments très importants à considérer, notamment au niveau de la communauté de Wôlinak. Et je veux remercier aussi mes collègues de l'Abitibi-Est, d'Anjou—Louis-Riel, Hull, Huntingdon. Donc, voilà.

Je vous soumetts donc aujourd'hui pour adoption le projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la SPIPB. Il a pour objectif de donner à la SPIPB l'agilité nécessaire afin de répondre aux besoins croissants des entreprises en agrandissant le parc industriel de Bécancour. En effet, la zone d'innovation de la Vallée de la transition énergétique et de la filière batterie continue de se développer à Bécancour, et ce, malgré l'incertitude associée au contexte actuel avec les États-Unis et le ralentissement mondial observé actuellement dans l'électrification des transports. Ça bouillonne de monde et de projets dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. On continue d'attirer tellement d'entreprises qu'on a besoin de développer de nouveaux terrains industriels pour libérer tout le potentiel économique généré par la transition énergétique.

L'implantation de la filière batterie à Bécancour crée en outre un écosystème dynamique dont les entreprises déjà établies dans le parc vont tirer profit. Elles ont désormais accès à de nombreuses occasions d'affaires, notamment en matière de sous-traitance, de services spécialisés et d'approvisionnement, tout en bénéficiant de l'effervescence générée par l'arrivée de ces grands joueurs.

Avec le projet de loi n° 87, on donne les leviers nécessaires à la SPIPB pour acquérir des terrains et participer au financement des infrastructures en vue de réaliser des projets stratégiques et structurants chez nous, à Bécancour, mais dont les retombées se feront sentir partout au Québec. L'accès à des sites industriels favorisera, en effet, la réalisation de projets qui contribueront à dynamiser encore plus la région et à mettre en valeur des actifs stratégiques pour toute l'économie québécoise.

Par ailleurs, le projet de loi propose des ajustements à la gouvernance de la SPIPB afin de se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, notamment quant à la composition de son conseil d'administration et aux règles relatives aux conflits d'intérêts et à la délégation de signature. Il vise aussi à modifier le territoire d'activité de la société du parc industriel de Bécancour, entre autres pour y inclure le Parc industriel Laprade.

De plus, le projet de loi vise à conférer divers pouvoirs à la SPIPB, dont le pouvoir d'acquérir, avec l'autorisation du gouvernement, tout immeuble ou droit réel sur l'immeuble à l'égard duquel le règlement municipal permet un usage industriel et qui est situé sur le territoire de la ville de Bécancour, lorsqu'elle juge que cette acquisition favoriserait le développement économique du Québec; le pouvoir d'assumer... en deux, le pouvoir d'assumer, en totalité ou en partie, les coûts de projets d'infrastructure réalisés sur le territoire de la ville de Bécancour par des organismes publics, dans la mesure où ces projets favorisent la mission de la société; et, trois, le pouvoir d'exercer, à certaines conditions, un droit de préemption sur tout immeuble situé à l'intérieur de son territoire d'activité.

Le projet de loi prévoit également un ensemble de règles régissant la constitution et l'acquisition de filiales par la société. De plus, il précise les pouvoirs qui sont conférés à ces filiales et les limites qui s'y appliquent.

Pourquoi ce projet de loi est-il nécessaire? Bien, rappelons que, depuis 2018, le parc industriel et portuaire de Bécancour connaît un développement considérable en raison notamment de l'expansion de la filière batterie dans la région, comme je le disais à l'instant. La région est, par ailleurs, l'un des trois pôles de la zone d'innovation de la Vallée de la transition énergétique, les deux autres étant situés à Shawinigan et Trois-Rivières.

Dans les dernières années, on a vu de grands acteurs de la filière batterie prendre la décision de s'installer sur le territoire de la SPIPB. Mentionnons Nemaska Lithium, avec la construction d'une usine de conversion d'hydroxyde de lithium, Ultium CAM et EcoPro Canada, avec la construction de deux usines de cathodes, métaux avancés Mirae Canada, avec la construction d'une usine de broyage en fines particules de différents matériaux utilisés dans la fabrication de batteries, et Air Liquide Canada, avec la création d'une plateforme innovante de production de gaz bas carbone. La valeur des contrats octroyés en lien avec ces projets majeurs est estimée à 2,5 milliards de dollars. Environ 2 100 travailleurs de la construction sont actifs présentement sur les chantiers de la filière batterie à Bécancour.

Ce n'est pas un hasard si le parc industriel et portuaire de Bécancour est si attrayant. C'est un territoire de 70 kilomètres carrés, stratégiquement situé entre Québec et Montréal, sur lequel évoluent des entreprises dynamiques qui contribuent activement à la vitalité économique du Québec et du Canada. Le parc fournit des installations et des infrastructures de classe mondiale pour l'implantation d'entreprises du secteur industriel.

En effet, la SPIPB estime d'ailleurs à quelque 700 millions de dollars les investissements en infrastructures liés aux projets d'entreprises qui seront réalisés d'ici 2028. Parmi ces investissements, notons les infrastructures de génie civil, eaux industrielles, routes, éclairage, aqueduc, égout, etc., de même que l'investissement annoncé de 328 millions de dollars pour l'aménagement d'infrastructures portuaires. Le développement économique que connaît actuellement le parc industriel et portuaire de Bécancour est majeur, et, comme gouvernement, nous devons continuer de l'encourager.

En conclusion, Mme la Présidente, pour permettre aux projets industriels porteurs de voir le jour au Québec, les promoteurs doivent avoir accès à des terrains et à des services répondant à leurs besoins en temps opportun. Le projet de loi n° 87 témoigne de l'importance que le gouvernement du Québec accorde au développement de la filière batterie, entre autres, sur le territoire de la SPIPB et à la Vallée de transition énergétique, dont je suis extrêmement fier, Mme la Présidente. Je souhaite donc pouvoir procéder à son adoption sans délai. Merci pour votre écoute.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le député. Maintenant, je suis prête à entendre un autre intervenant. M. le député de Marguerite-Bourgeoys, à vous la parole.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le projet de loi concernant principalement le développement et la mise en valeur des terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

est effectivement un projet de loi important. On a un chantier majeur ici, au Québec, pour le développement d'une filière qui est quand même prometteuse, malgré le contexte actuel qui émane de nos voisins du Sud. La région de Bécancour est déjà un pôle clé important, donc, pour cette filière, et l'ajout du parc Laprade vient augmenter la possibilité de développement. On parle ici, évidemment, aussi, de la gouvernance qu'on voulait rehausser à l'intérieur de ce projet de loi là.

• (11 h 40) •

Notre rôle, cependant, à l'opposition officielle, c'est de s'assurer qu'on fait un devoir de vigilance et qu'on doit questionner le gouvernement, le questionner sur l'octroi des pouvoirs d'acquisition spéciaux qui ont été accordés au ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie sur tout le territoire du Québec, sans recours à l'expropriation, malheureusement. En relisant le projet de loi, nous avons été grandement surpris de la grandeur et des ramifications de ce pouvoir-là que le gouvernement s'accordait. On a été aussi préoccupés, évidemment, concernant le droit de préemption accordé à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la SPIPB.

C'est important de protéger, évidemment, aussi l'autonomie municipale et de garantir la collaboration respectueuse envers les communautés autochtones. Malheureusement, ce qu'on a remarqué, c'est qu'autant la ville de Bécancour que la MRC, que les Premières Nations, les Abénaquis, ont exprimé leur déception quant au manque de consultations en amont de la part du gouvernement. Nous avons donc soumis des amendements, on a fait des propositions afin d'ajouter des sièges pour la ville de Bécancour et la nation wabanaki sur le conseil d'administration de la SPIPB. L'objectif était évidemment d'en assurer une gouvernance, donc, inclusive et représentative des acteurs locaux.

La protection de l'environnement, évidemment, et le respect des lois autochtones étaient aussi une priorité pour notre formation politique. Dans ce sens-là, nous avons appuyé la proposition du deuxième groupe d'opposition, l'amendement de la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, pour favoriser la création d'aires protégées d'initiative autochtone. Le Parti libéral du Québec en est même arrivé avec un amendement qui était une voie de passage claire pour permettre à tout le monde de voter pour et répondre à la demande des Wabanakis. L'idée était, évidemment, d'enchâsser le devoir de collaboration de la SPIPB avec cette nation. Dans l'esprit de la... du respect de l'autonomie municipale, on a aussi fait savoir qu'il était important de respecter, donc, nos partenaires municipaux et on a proposé un amendement pour préciser que l'autonomie municipale doit être respectée dans l'application des pouvoirs d'acquisition du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie.

Avec tout ça, Mme la Présidente, malheureusement, on a été déçus de voir que tous nos amendements ont été rejetés par le gouvernement, nos trois propositions d'amendement, même pas avec une ouverture de négociation de la part du gouvernement. Ça a été, donc, considéré, de la part du gouvernement, comme redondant, surtout en ce qui avait trait à l'autonomie municipale et les aires protégées d'initiative autochtone. C'est une déception face au manque, vraiment, là, criant d'ouverture de la part du ministre sur ces enjeux qui sont, selon nous, très importants.

Nonobstant ce que je viens de dire, il était quand même important de garder le focus sur le champ d'évaluation qu'on faisait lorsqu'on regardait le projet de loi n° 87. Et le projet de loi n° 87, isolé du reste de ce qui se passe dans le monde actuellement, est un projet de loi pour s'assurer qu'on ait une meilleure gouvernance pour le parc industriel, la société portuaire de Bécancour, et donc l'objectif, ici, en étant un de développement industriel pour une filière prometteuse. La réalité, évidemment, c'est qu'à l'extérieur du champ de compétence du projet de loi n° 87 il y a beaucoup de choses qui se passent, Mme la Présidente, et je vais y revenir.

Donc, nous, ce qu'on va faire, c'est qu'on va quand même appuyer le projet de loi. On va être quand même critiques par rapport à la façon que ça a été fait. Malgré les rejets, là, de nos avancements, on va rester, donc, à l'affût des applications et des règlements que le projet de loi va faire, les engagements futurs que le gouvernement va, donc, être en force de pouvoir appliquer. On va être vigilants face à l'application de tous ces nouveaux pouvoirs, surtout celui des appropriations, que le ministère de l'Économie, Innovation et Énergie a, donc, obtenus à cause de ce projet de loi là. On va surveiller de près l'utilisation de ces pouvoirs, et notre objectif va être de veiller, vraiment, à l'autonomie municipale et à la continuité de la collaboration avec les Premières Nations.

Mais, quand je disais, tout à l'heure, que c'est important de considérer ce qui se passe à l'extérieur du champ de compétence, là, du projet de loi n° 87, ce que je voulais dire par là, Mme la Présidente, c'est qu'aujourd'hui, ce matin, là, il y a à peine, en fait, deux heures, le président Trump a dit qu'il allait aller de l'avant, il confirmait donc qu'on y allait de l'avant avec les tarifs imposés sur le Canada. Vous comprendrez que, dans un contexte économique où est-ce qu'on doit, donc, compétitionner, et aussi avec... l'objectif ultime du parc industriel de Bécancour, et portuaire de Bécancour, étant de faire la fabrication, évidemment, de batteries pour le secteur automobile, bien, la clientèle pour ces batteries-là, elle est américaine. Donc là, maintenant, on va s'entendre sur une affaire. Nonobstant le fait que tout ce qui était, au niveau subventions, déjà promis par le gouvernement québécois semble donc maintenant mis au rancart, parce que le Inflation Reduction Act, aux États-Unis, lui aussi, donc, a été éliminé de la carte, ce qui était une condition essentielle pour que les subventions canadiennes et québécoises puissent y aller de l'avant, nonobstant cet aspect-là qui rend, donc, la production des batteries encore moins, pourrait-on dire, profitable pour les investisseurs qui sont en arrière de l'ensemble des entreprises qui sont dans le parc industriel de Bécancour, au-delà de ça, on est en train, maintenant, de rendre le produit qui sortirait éventuellement du parc industriel de Bécancour 25 % plus dispendieux. Ça fait que vous allez comprendre, Mme la Présidente, que, par rapport à la même capacité américaine, qui, elle, pourrait produire ces mêmes... ce même type de batterie, bien, les batteries américaines vont être beaucoup moins dispendieuses. Et donc l'avenir, en tant que tel, actuellement, de la filière batterie est vraiment menacé.

Et donc je comprends qu'on fait un champ de compétence, pour le projet de loi n° 87, qui est d'essayer de faire en sorte que notre petit milieu à nous soit bel et bien optimal, mieux géré, meilleure gouvernance, avec une plus grande superficie pour pouvoir accueillir éventuellement d'autres... en ajoutant des infrastructures, etc. En bout de piste, Mme la Présidente, on est tous d'accord que l'avenir est dans l'électrification des transports, mais est-ce que, maintenant, si on a un

président américain qui, là, pour les quatre prochaines années, va agir de cette façon-là avec nous... comment peut-on croire que, pour le moment, les quatre prochaines années, la filière batterie au Québec va être un succès? Ça va être difficile de le voir, Mme la Présidente. Ce n'est pas ça qu'on souhaite, mais, malheureusement, c'est la réalité à laquelle on fait face. Donc, dans ce contexte-là, on est évidemment déçus de voir ce qui va se passer avec les conséquences de ces tarifs. Puis, quand on revient sur le champ de compétence du projet de loi n° 87, bien, on comprend les objectifs du gouvernement.

Donc, le débat nous a tout de même permis d'avoir certaines assurances. On a eu le ministre, à la caméra, au microphone, nous assurer de l'application de ces nouveaux pouvoirs. Donc, on a maintenant une feuille de route, on pourra toujours revenir à ces clips médiatiques là et dire : Voici ce que vous nous avez dit, M. le ministre, en espérant qu'on n'aura pas besoin de s'en servir. Mais cependant le manque de représentation autochtone et l'absence de garantie des aires protégées demeurent tout de même regrettables.

Donc, ma formation politique va tout de même appuyer le projet de loi, tout en restant vigilant sur son application, et on s'engage qu'on va continuer à avoir des valeurs d'inclusion, de respect de l'autonomie municipale, de la réconciliation avec les Premières Nations. Et avec ça, Mme la Présidente, on souhaite tout de même, pour l'économie du Québec, que le parc industriel et portuaire de Bécancour puisse être un endroit d'effervescence économique, et on le souhaite pour tous les Québécois. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, je suis prête à entendre une autre intervenante. Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, je vous cède la parole.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Alors, je suis avec vous cet après-midi pour parler de l'adoption du projet de loi n° 87, qui a fait... a animé beaucoup de discussions, je dirais, peut-être pas médiatiquement, peut-être pas sur la place publique, peut-être pas même ici, au sein de nos collègues, mais définitivement au sein de la commission parlementaire qui a étudié ce projet de loi là.

• (11 h 50) •

Vous devez savoir, Mme la Présidente, que, si je me suis retrouvée au coeur de ce... des débats de ce projet de loi là, ce n'est pour mes spécialités et mes connaissances au niveau économique, mais bien parce que j'ai une lourde responsabilité pour mon parti politique, c'est-à-dire de s'assurer que nos liens avec les Premières Nations, les Inuits, soient le plus égalitaires possible. Parce que nous, à Québec solidaire, on est convaincus que, lorsqu'on parle de l'importance de travailler de nation à nation, ce n'est pas seulement un slogan, ça impose des gestes, ça impose une vision politique, ça impose une volonté politique. Et je vais vous faire la démonstration de pourquoi, pour nous, ce projet de loi là a complètement esquivé les engagements de l'Assemblée nationale du Québec face aux Premières Nations.

Alors, je nous ramène à une époque où on prenait conscience que les femmes des Premières Nations étaient violentées, étaient... disparaissaient, carrément. Et on a été collectivement ébranlés par ce qu'on a vu à travers une émission comme *Enquête*, à ce qu'on a entendu à travers des témoignages des femmes autochtones à travers le Québec, mais à travers le Canada. Et on a même... le gouvernement de l'époque a même décidé de mettre sur pied une commission d'enquête qui nous permet de... qui nous a permis... qu'on a appelé la commission Viens, qui nous a permis de prendre conscience, collectivement, qu'il y avait un traitement différencié lorsque les gens étaient nés soit comme Premières Nations ou soit comme Inuits. Il y avait un traitement différencié, pas juste les femmes, mais aussi les gens des Premiers Peuples.

Dans la foulée des recommandations du rapport Viens, il y a eu des gestes, posés par notre Assemblée nationale, importants. Le premier ministre s'est excusé en notre nom, Québécois et Québécoises, de la discrimination vécue, et des éléments, et des... de la discrimination vécue par les Premières Nations.

Ensuite, le commissaire Viens nous recommandait de reconnaître la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et cette déclaration-là, elle est fondamentale puisque, pendant 20 ans, des autochtones, sur la planète, ont discuté et négocié avec les représentants des Nations unies pour être enfin reconnus dans leurs droits. Les droits des autochtones, les droits des Premières Nations et des Inuits dont il est question dans cette déclaration-ci sont des droits humains.

Alors, ici, l'Assemblée nationale, donc, à la demande de la commission Viens, on a fait nos excuses, à travers la bouche du premier ministre. On a reconnu les principes qu'il y a à l'intérieur de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, mais on s'est arrêtés là. La troisième recommandation était de définir, de travailler ensemble avec les Premiers Peuples, naturellement, une loi de mise en application. Et d'ailleurs je nous retourne en octobre, en fait le 8 octobre 2019, une motion adoptée à l'unanimité, ici, par tous les parlementaires qui étaient là, une motion... Je fais fi de la motion, là, mais le dernier paragraphe est très clair. Il dit :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de reconnaître les principes — de ladite déclaration — et de s'engager à négocier la mise en oeuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones avec les Premières Nations et les Inuits.»

Alors, bien sûr, et ça a été adopté à l'unanimité, bien sûr que l'Assemblée nationale représente l'ensemble du peuple québécois. Ce n'est pas le gouvernement à lui tout seul qui représente le peuple québécois. C'est l'ensemble des gens qui sont élus ici qui représentent l'ensemble du peuple québécois. Et, pour ce faire, lorsque l'Assemblée nationale, le 8 octobre 2019, a demandé au gouvernement, gouvernement qui était d'accord puisqu'il a donné son appui à cette motion-là, qu'on reconnaisse les principes et qu'on s'engage à négocier la mise en oeuvre, eh bien, on est six ans plus tard, et je vais vous démontrer comment le gouvernement a manqué une très belle occasion d'être en cohérence avec sa parole qu'il a prise publiquement en 2019 en adoptant cette motion-là.

Un des principes fondateurs de la Déclaration des Nations unies pour les droits des peuples autochtones, et on le retrouve à l'article 19, un des principes fondateurs, c'est de dire que, puisque les Premières Nations et les Inuits étaient là avant l'arrivée des Européens, et pas juste deux, trois, quatre ans, là, des centaines et des centaines d'années, parfois même des milliers d'années... C'est long, 1 000 ans, Mme la Présidente. Je ne verrai pas ça. Vous ne verrez pas ça. Il n'y a personne ici qui va voir ça, mais, de génération en génération, les gens des Premiers Peuples occupaient le territoire sur lequel nous sommes présentement. Je vous le dis, Mme la Présidente, ce n'est pas d'être woke que de penser ça, c'est de reconnaître le droit international, c'est de reconnaître la parole de l'ONU et de reconnaître notre propre parole puisque nous avons dit qu'on voulait reconnaître les principes de la déclaration.

Alors, le principe... un des principes fondateurs, il y en a plusieurs autres, c'est de reconnaître que les Premières Nations étaient là avant l'arrivée des Européens et ensuite, ce qu'on appellera le territoire, leurs territoires ancestraux, parce que ça fait des centaines, des milliers d'années, bien, qu'ils ont encore des droits, reconnus d'ailleurs par la Constitution canadienne, encore là ce n'est pas moi qui l'invente, des droits ancestraux, des droits que nous voulons, à travers la déclaration, qu'ils soient aussi reconnus.

Mais l'article 19 vient... et c'est exactement là où, dans le projet de loi n° 87 qu'on est à adopter aujourd'hui, pour moi, le bât blesse, l'article 19 dit, et je cite : «Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés, par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — pas celles qu'on impose, mais celles qu'ils déterminent — avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir — hein, on ne se parle pas juste pour se parler puis dire "Ah oui, je t'ai consulté" — leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.»

• (12 heures) •

Alors, Mme la Présidente, malheureusement, dans le projet de loi n° 87, on a complètement omis d'honorer notre parole sur la reconnaissance des principes de la Déclaration des Nations unies. Or, moi, je me suis fait dire : Bien oui, mais c'est la première fois que les Abénaquis sont invités en commission parlementaire au gouvernement du Québec. Vous comprendrez que je parle du territoire des Abénaquis. Je ne l'avais pas dit encore, il était temps que je le dise. Oui, O.K., ils ont été invités dans une commission parlementaire à titre de n'importe quels représentants de la société civile, alors que, dans les faits, ce sont de leurs territoires dont il est question, alors ils étaient en droit de s'attendre que le gouvernement du Québec, avant de déposer ce projet de loi là, discute avec eux sur qu'est-ce qu'il avait en arrière de la tête et/ou... en bout de ligne, c'est ça, le consentement préalable et éclairé, et/ou arriver à s'entendre sur quelque chose avant. Non. Les Abénaquis sont venus consulter. Ils ont produit un mémoire comme les autres. Ils sont venus s'asseoir pour nous dire plein de choses, mais deux choses importantes sur lesquelles, pour eux autres, c'était vraiment important, c'est-à-dire que, si le gouvernement, les gouvernements, les États, comme le dit l'article 19, ne consultent pas, mais la déclaration, elle, elle dit qu'il faut, à quelque part, que, de bonne foi, les États commencent à réaliser ou à actualiser une réconciliation législative.

Une réconciliation législative, pour vulgariser, c'est simple, ça veut dire le Québec adopte des lois qui concernent les territoires des Premiers Peuples, qui concernent les Premiers Peuples, des services que le gouvernement doit donner aux Premiers Peuples, et, lorsqu'il est question d'adopter des projets de loi dans ce sens-là, bien, il faut que le gouvernement aille s'asseoir avec les Premières Nations pour s'assurer de leur contribution. Et ce n'est pas juste : Je te consulte, puis je fais ce que je veux, là, ce n'est pas ça, l'affaire, c'est : Si on se parle d'égal à égal, c'est que je travaille avec toi pour faire en sorte de réaliser la meilleure loi possible québécoise, mais une loi qui a des incidences sur les Premiers Peuples.

Alors, on a manqué... avec le 87, le projet de loi n° 87, on a manqué cette voie grande ouverte de réconciliation, qu'est la réconciliation législative, dans deux... à deux niveaux. Premier niveau, les Premiers Peuples avaient dit : Écoutez, déjà, vous avez privatisé 95 % de notre territoire, alors, sur le petit bout qui reste, là, ce serait le fun qu'on ait une voix... — «ce serait le fun», ce n'est pas... ça, c'est mes mots à moi — on veut avoir une voix, on veut être entendus, puis il y a deux choses essentielles qu'on vous demande : premièrement, d'avoir des postes au conseil d'administration de la SPIPB, des postes dédiés aux autochtones et des postes nommés par les autochtones; deuxième élément, puisque, pour nous, la pratique de notre culture exige d'avoir accès à de la forêt, à de la nature, c'est comme ça que notre culture, notre langue se transmet, bien, on veut qu'on profite de la loi sur la société, la SPIPB, qu'on profite de ça pour créer une aire protégée d'initiative autochtone pour qu'on puisse continuer, comme peuple, d'aller enseigner à nos enfants notre culture.

Bon, vous comprendrez que, ma grande désolation, c'est, malgré une grande ouverture de la part du ministre... Ça, ça m'a surpris, je l'ai senti, le ministre l'a même dit : Ah oui, ça, on peut le considérer. Après ça, on a discuté la question d'avoir des postes dédiés. Finalement, pour, comment... c'est quoi, l'expression consacrée, ajouter l'insulte à l'injure, le poste qui est réservé comme observateur, il y en a deux, Mme la Présidente. Dans un de ces deux postes-là... Les Abénaquis auraient ressenti une reconnaissance réelle si on avait réservé un de ces deux postes d'observateur là, entre autres, au peuple abénaquis, mais là ce qu'on vous... ce qui va être adopté dans les prochaines minutes... Le ministre est arrivé avec un amendement de dernière minute, en disant : Le conseil comprend de plus deux observateurs désignés par le ministre, dont un... Puis là je lisais, puis je disais : Ça y est, on l'a. Dont un après consultation. Je dis : Ça y est, enfin, ils ont écrit ça pour les Abénaquis. Consultation de la ville de Bécancour.

Moi, je n'ai rien contre le fait de consulter la ville de Bécancour, là, au contraire, ils avaient fait leurs représentations puis... mais, si on est capables de le faire pour une municipalité, pourquoi on n'a pas été capables de le faire pour la Première Nation sur lequel le territoire de la SPIPB est? C'est une grande déception. On a manqué un rendez-vous de réconciliation législative. Et l'autre bout, c'est sur la question des aires protégées. Bien sûr qu'il y a quelque chose dans la loi où il y aura un parc, mais un parc, ce n'est pas une aire protégée, là. Oui, c'est une certaine forme de protection, surtout dans un milieu industriel, mais ce n'est pas ça qui était demandé.

Alors, quoi faire avec la suite des choses, Mme la Présidente? Bien, si on n'est pas capables ni au niveau du territoire, avec l'aire protégée d'initiative autochtone, ni au niveau de la gouvernance, au niveau de la SPIPB, d'avoir un poste dédié et choisi par les Premiers Peuples, bien, je n'ai aucune raison pour voter pour ce projet de loi là, je n'ai aucune raison. Et tout ce que je suis allée défendre et que je sentais une ouverture de la part du ministre, bien, finalement, en bout de ligne, ça a passé en dessous de la trappe. Alors, vous comprendrez que je vais voter contre ce projet-là.

Mais, puisque je suis une femme positive et que je sais que la réconciliation, c'est des longs processus... D'ailleurs, je trouve mes frères et soeurs autochtones tellement patients. On a appris, durant les discussions, qu'il y a eu une entente de collaboration déterminée entre la SPIPB et les représentants de la nation abénaquise, une entente de collaboration qu'ils ont travaillée pendant plusieurs mois et qui inclut des aires protégées, des lieux de pratique, de la présence en... qui inclut beaucoup des points qu'on n'a pas pu inclure dans la loi. Cette entente-là, en 2022, le travail avait été fait par les Abénaquis et la SPIPB, et, depuis 2023, alors que c'est sur la table du gouvernement, c'est silence radio.

Alors, Mme la Présidente, puisque la réconciliation législative n'aura pas eu lieu à l'intérieur du projet de loi n° 87, j'ose espérer, j'ose espérer, concernant l'entente de collaboration entre la SPIPB et les peuples... le peuple abénaquis, que cette entente-là sera validée par la ministre, parce qu'eux autres, ils l'ont fait, le travail, maintenant il manque juste cette signature-là, et moi, j'espère qu'elle va arriver, mais je devrai m'opposer à l'adoption de ce projet de loi là. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce projet de loi?

Mise aux voix

Comme il n'y a pas d'autre intervention, le projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et de la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté sur division.

M. le leader adjoint du gouvernement, pouvez-vous nous indiquer la suite de nos travaux?

• (12 h 10) •

M. Bonnardel : Oui. Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 12 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 90

Adoption

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, à l'article 12 du feuilleton, M. le ministre de la Culture et des Communications propose l'adoption du projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux.

M. le député de Beauce-Sud, à vous la parole.

M. Samuel Poulin

M. Poulin : Merci, Mme la Présidente. C'est un plaisir, à titre d'adjoint parlementaire au ministre de la Culture et des Communications, de pouvoir prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de l'adoption finale du projet de loi n° 90, qui vise à reconnaître, on le sait, le hockey sur glace comme sport national au Québec et concernant les référents culturels nationaux.

Vous savez, moi, il n'y a pas tellement longtemps, j'ai fait adopter ici, à l'Assemblée nationale, une loi qui consacre la Journée nationale de l'érable. On sait les impacts que ça a eus : augmentation parfois de 200 % des produits de l'érable qui ont été vendus en octobre dernier. Alors, on sait l'impact d'avoir ce genre de journée là dans nos vies, dans nos sociétés.

Maintenant, vous le savez, Mme la Présidente, le hockey, ça fait partie de nos vies. Je veux saluer le travail exceptionnel qui a été accompli par le ministère de la Culture pour bâtir cette loi, également notre collègue la ministre des Sports. Je veux saluer, évidemment, les oppositions, la députée de Robert-Baldwin, le député de Marquette, le député de Jean-Lesage, qui ont travaillé à l'adoption de cette loi-là, dont le processus s'est très, très bien déroulé. Il faut aussi saluer, Mme la Présidente, les équipes du ministère de la Culture et des Communications, avec qui j'ai le privilège de travailler, une équipe hautement compétente, dédiée, qui aime profondément le Québec et qui s'efforce à tous les jours de mettre en valeur, évidemment, notre culture québécoise.

Le hockey sur glace, c'est notre sport national, Mme la Présidente. Vous avez vécu, dans les derniers jours, la coupe des nations. Je pense qu'on a été capables de témoigner de l'appartenance que les Québécois ont à ce sport, ont pour ses joueurs, ont pour son histoire. On peut parler, évidemment, de Maurice Richard, de Jean Béliveau, de Guy Lafleur, de Mario Lemieux, de la Beauceronne Marie-Philip Poulin, avec qui c'est toujours un plaisir de travailler, Caroline Ouellette,

Manon Rhéaume, et j'en passe. On le sait, à quel point c'est important et à quel point on peut continuer, dans les années futures, à inspirer des jeunes, à inspirer des jeunes sur le travail d'équipe, à inspirer des jeunes dans les régions du Québec sur ce qu'ils accomplissent et accompliront en termes de hockey sur glace.

Je sais également, Mme la Présidente, que notre gouvernement est résolument engagé à honorer nos gens qui ont oeuvré dans le hockey sur glace, à... les artisans et à perpétuer cette histoire au Québec. Alors, félicitations, encore une fois, à tous les gens qui ont contribué, évidemment, à cette loi qui, certainement, est plus qu'un symbole, mais qui est ressentie au plus profond de nos valeurs québécoises. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le député. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de Robert-Baldwin.

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, à mon tour de saluer favorablement l'adoption du projet de loi n° 90, la Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux.

Évidemment, Mme la Présidente, ce projet de loi, et il faut le mentionner, met en oeuvre la recommandation-phare du rapport du Comité québécois sur le développement du hockey, intitulé *Le hockey, notre passion*, déposé en mai 2022. Et une des recommandations-phares, la recommandation-phare, je devrais dire, était de hisser le hockey sur glace au rang de sport national du Québec afin de valoriser pleinement l'importance de ce sport dans notre société et de témoigner de la place qu'il occupe dans nos traditions, nos valeurs et notre identité.

Et je voulais revenir à un aspect très important qui avait été soulevé dans le mémoire au Conseil des ministres, et nous le partageons tous, Mme la Présidente, mais je crois que c'est important — et j'ai mon collègue, ici, de Marquette, qui a joué quand même plusieurs années dans la ligue professionnelle, la Ligue nationale de hockey — et c'est le fait que le hockey ici, au Québec, ça occupe une place importante dans notre histoire et aussi dans notre culture.

Le hockey sur glace est pratiqué dans toutes les régions du Québec, dans les centres urbains comme dans les communautés rurales. Le développement des infrastructures, arénas, patinoires extérieures publiques et des organisations qui encadrent la pratique, que ce soient fédérations sportives, ligues, témoignent par ailleurs de la vitalité et de l'ancrage historique du sport. Le hockey peut se pratiquer de manière organisée mais aussi de manière non organisée ou improvisée.

Je voulais soulever également, Mme la Présidente, qu'évidemment, comme mon collègue a mentionné, il y a un attachement populaire pour le sport, et c'est notamment, évidemment, manifesté en faveur des équipes de hockey amateurs et professionnelles. Et, oui, j'ai grandi avec les Guy Lafleur et les Serge Savard, et je me souviens des beaux moments quand j'étais petite, je dois vous dire, et c'étaient des beaux moments en famille. On regardait les Canadiens jouer.

Et surtout, lorsqu'ils gagnaient la coupe Stanley, il y avait, à un moment donné, une époque, là, où c'étaient des années consécutives, et donc je me rappelle de ces souvenirs. C'étaient des beaux souvenirs. On avait une grande, grande fierté.

Et je dois vous dire, Mme la Présidente, que je suis fière que nous reconnaissons ici, au Québec, le hockey sur glace comme sport national. Oui, c'est une renaissance symbolique, en ce moment, sur le plan législatif, mais j'espère qu'on va utiliser cette reconnaissance, maintenant, ce rang national comme tremplin pour faire en sorte qu'on va améliorer l'accès du hockey sur glace à nos jeunes. Nous savons très bien que c'est de plus en plus dispendieux, que ce soient les patins, les bâtons puis les jambières. Je le sais, moi, mon garçon a joué 21 ans au hockey, il était gardien de but, et donc je ne vais pas revenir sur les prix de tous les équipements que j'ai achetés pour lui, mais ceci étant que j'ose croire qu'il va y avoir cette... aussi on a une reconnaissance, mais qu'on veut développer le sport au Québec, et ça commence avec nos jeunes.

Évidemment, je suis très fière, très fière du fait qu'on a vu, dans les dernières années, suite, si je peux dire, au grand dévouement, travail acharné, indéfectible de jeunes femmes qui étaient très motivées... à la création d'une ligue de hockey féminin, une ligue professionnelle. Nous en sommes tellement fiers. Et, en tant que porte-parole en matière de condition féminine, j'adore la Victoire puis j'ai hâte d'aller les revoir sur la glace. Et c'est grâce aussi à ces pionnières, pionnières telles que Manon Rhéaume, Caroline Ouellette, Marie-Philip Poulin, et c'est des jeunes femmes qui inspirent, en ce moment, une nouvelle génération de filles qui vont s'inscrire, qui vont jouer au hockey, et ça va leur permettre aussi... ça va leur donner d'autres opportunités.

Nous le savons très bien, que le hockey, c'est bon pour le moral, c'est bon pour le physique et ça nous donne un peu de discipline, parce qu'évidemment, dans plusieurs programmes, c'est important de garder nos notes scolaires à un certain niveau afin de pouvoir jouer le sport, et ça permet aussi à des jeunes d'aller à l'extérieur du Québec ou du Canada pour jouer le sport, que ce soit au collège ou dans des universités. C'est... Ça fait en sorte que ça donne toutes sortes d'opportunités à nos enfants d'accomplir et d'atteindre leur plein potentiel et ça fait... le hockey fait partie de ça.

• (12 h 20) •

Mais je voulais mentionner deux... deux autres choses, Mme la Présidente, avec ce projet de loi, évidemment, qui modifie la loi... la Loi sur le patrimoine culturel afin d'introduire une nouvelle notion, «référént culturel national», et qui vient avec une belle, longue définition. Et donc, évidemment, notre premier référent culturel national sera le hockey sur glace. On verra si, dans les prochaines années, nous aurons d'autres référents culturels. Mais aussi ça permet... il y a une ouverture au ministre afin de subventionner, que ce soient des personnes, à des groupes, de donner des subventions afin de favoriser la connaissance ou la mise en valeur de ce sport national. Et donc qu'est-ce que ça va impliquer? Ça veut dire quoi, exactement? Parce que c'est ça aussi, l'objectif de ce projet de loi. Oui, on reconnaît le sport hockey sur glace comme étant un sport national, mais on veut aussi favoriser la connaissance et la mise en valeur.

Et donc je comprends du ministre qu'on n'envisage pas, en ce moment, dans les médias, des programmes financiers, mais ça pourrait venir ultérieurement et pour financer plus particulièrement la Journée nationale du hockey sur glace, parce qu'elle va avoir lieu, cette journée-là, le premier samedi du mois de février, donc l'année prochaine. On va voir, j'espère, à travers le Québec, dans différentes villes et municipalités, de grandes célébrations concernant le hockey sur glace. Et on verra, parce que, suite à nos échanges avec le ministre, nous savons que, s'il y a une enveloppe budgétaire pour financer certains projets, ça va venir... on doit démontrer qu'il va y avoir un aspect culturel ou historique à l'événement.

Et donc je n'ai aucun doute que le ministre de la Culture... Cet aspect-là, on verra, dans les prochaines années, l'ampleur de qu'est-ce que ça va vouloir dire sur le plan culturel, l'aspect du sport national, mais je vois, avec ce projet de loi, aussi une responsabilité également pour sa collègue la ministre du Sport, du Loisir et du Plein air afin qu'elle puisse probablement, également, utiliser ce projet de loi et la reconnaissance de ce sport comme étant un sport national afin de pouvoir mettre en oeuvre également d'autres recommandations qui découlent du rapport de 2022, et surtout, tel que j'avais mentionné... Et j'aimerais le préciser, Mme la Présidente, parce que je trouve que c'est important, une des recommandations dans ce rapport était de «rendre le hockey accessible pour tous en luttant contre les principaux obstacles à sa pratique, qu'ils soient financiers ou matériels, en développant des initiatives collaboratives et durables sous une variété de formes et d'options et en encourageant particulièrement les jeunes et les moins jeunes issus de la diversité et des minorités, et ceux qui ont des handicaps, traditionnellement moins enclins à pratiquer notre sport». Je crois que ça, c'est quand même un objectif très important à atteindre.

Et aussi, deux autres recommandations que je trouvais très importantes, évidemment, continuer à prioriser le développement du hockey féminin et aussi nos infrastructures. On l'avait mentionné, et même notre collègue, en Chambre, l'avait mentionné également, en termes de... il y a des arénas à travers le Québec qui sont en état de... vétustes. C'est difficile pour... évidemment, si on n'a pas une... la glace qui est convenable, et tout, c'est très, très difficile de pratiquer le sport.

Et donc, en conclusion, évidemment, nous allons, avec grande fierté, être en faveur de l'adoption de ce projet de loi. Mais j'aimerais prendre juste... Parce que j'ai été parent pendant 21 ans, et j'ai appuyé mon fils durant toutes ses années de hockey, et j'ai vu, j'ai été témoin de l'évolution, si je peux dire, ou de l'impact positif que ça a eu dans sa vie. Mais aussi, les parents, j'ai un message aux parents, aujourd'hui, parce qu'il y a des milliers de parents qui dévouent beaucoup de temps et de travail, un engagement indéfectible pour soutenir leurs enfants, leurs garçons et leurs filles pour pratiquer ce sport, mais aussi pour l'amour de ce sport, et je sais que ces parents, souvent, doivent quitter leur travail ou doivent prendre des journées de congé pour accompagner leurs enfants à des tournois qui sont à l'extérieur du Québec, mais aussi ils sont... ils et elles sont très impliqués dans différentes associations de hockey à travers le Québec, et, sans les parents, sans les heures consacrées au sport, à l'organisation du sport et sans ces bénévoles, ce serait, je pense, difficile d'avoir, si je peux dire, toutes sortes de belles organisations à travers le Québec qui appuient le sport du hockey sur glace. Et donc ce projet de loi, cette reconnaissance que, maintenant, au Québec, c'est le sport national, c'est aussi une reconnaissance des parents, de leurs efforts, de leur dévouement, et à tous les enfants qui ont une grande passion pour ce sport et un amour du sport. Donc, merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Donc, M. le député de Marquette, à vous la parole.

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Vous comprendrez que c'est naturel que je me lève aujourd'hui. On fait quand même partie d'une histoire, là. Je veux dire, on reconnaît le plus beau sport sur la planète comme étant notre sport national, malgré... n'en déplaise à la ministre responsable des Sports, qui, elle, va parler de patinage de vitesse courte piste, mais, bon, on a tous nos... ou du cyclisme, par exemple, avec le ministre de la Sécurité publique, un grand cycliste. On a tous nos sports, on a tous nos dadas, mais ici, aujourd'hui, on rend hommage à un grand sport.

On rend hommage également à tous ceux qui nous ont précédés ou tous ceux qui m'ont précédé en étant des grands athlètes qui ont fait connaître ce sport-là, où, à l'époque... le hockey a une tradition quand même extraordinaire, où le hockey, à certains moments, nous a divisés entre les francophones, les anglophones, si on regarde l'historique, là, du début, là, du hockey à Montréal. Et, par la suite, bien, ça nous a rassemblés, et le sport a toujours été très, très, très rassembleur ici, au Québec.

Et c'est tout simplement normal qu'on lui donne... lui redonne, à un autre niveau, ses lettres de noblesse, parce que, dans les dernières années, Mme la Présidente, le hockey n'a pas eu toujours bonne presse, bonne presse parce que le hockey, qui a toujours été rassembleur, est devenu un peu, là, pour certains, inaccessible. Ma collègue en a parlé un peu plus tôt, d'autres collègues également en ont parlé, où c'est devenu quasiment un sport qui... un sport de riches, là. Si on regarde des jeunes qui veulent monter, veulent aller plus loin, veulent accéder à des niveaux supérieurs, bien, ils doivent, là, quitter leur région, aller ailleurs, puis ce n'est pas toujours évident.

On doit prendre en considération, aujourd'hui, là, les situations familiales aussi, les conditions familiales, monétaires. Ce n'était pas comme ça à l'époque. À l'époque, on disait : Les petits gars viennent au monde avec des patins dans les pieds. Aujourd'hui, j'aimerais ça être capable de dire : Bien, aujourd'hui, là, demain, là, on va dire : Bien, les petits gars, les petites filles viennent au monde avec les patins dans les pieds. Parce que, s'il y a bien un endroit où le hockey a progressé ici, au Québec... puis ça, c'est grâce à des femmes extraordinaires que ma collègue a nommées, dont Manon Rhéaume, et je vais nommer, moi, Danièle Sauvageau, qui ont fait... qui ont été très, très, très présentes pour le hockey féminin.

On parlait de Manon Rhéaume, un peu plus tôt, mais ça me fait plaisir de dire que ça a été ma coéquipière avec le Lightning de Tampa Bay, soit dit en passant, puis elle avait été rappelée une fois, Mme la Présidente, parce qu'on n'était pas sûrs que l'autre gardien de but était pour arriver, c'était Jean-Claude Bergeron. On avait rappelé Manon, puis Manon était venue pratiquer avec nous le matin. Elle était là puis elle était prête à jouer, je vous en assure, puis on a été très, très, très fiers de passer à l'histoire avec elle, avec... pour avoir joué un match officiel, parce qu'elle a joué un match hors concours.

• (12 h 30) •

Alors, sur ce, Mme la Présidente, on peut peut-être se servir, justement, de cette appellation-là qu'on a donnée au hockey comme sport national pour essayer de revoir un peu, là, ce qui se passe avec notre hockey, avec notre développement, puis ça, ça va aller de concert avec la ministre responsable des Sports, qui va travailler aussi avec Hockey Québec, Stéphane Auger, qui est le nouveau directeur général. Je pense que c'est un gars qui a une bonne tête de hockey, c'est un gars qui va être capable de rassembler. Je sais que ce n'est pas toujours facile avec la gouvernance, avec Hockey Québec et les régions, mais ça, c'est un élément également qu'on va devoir peut-être travailler. Si tout le monde veut se mettre ensemble, puis qu'on arrête de travailler puis se regarder le nombril, là, puis qu'on travaille pour les autres, pour les jeunes, puis qu'on travaille tous ensemble, je pense qu'on va être capables d'arriver à un consensus qui va venir aider nos jeunes.

Toujours, Mme la Présidente, et on se sert, là, du tremplin que le ministre de la Culture nous donne, il a nommé le hockey national... le hockey comme sport national. Ça, ça veut dire qu'on l'amène à un autre niveau, ça veut dire qu'il faut le rentrer partout, là. On veut célébrer son histoire, on veut célébrer sa tradition, mais on fait ça où, Mme la Présidente? On fait ça dans les écoles, on fait ça dans des événements culturels. C'est sûr que, moi, dans mes rêves les plus utopiques, Mme la Présidente, là, le hockey, ça se jouerait dans toutes les écoles du Québec, on apprendrait aux jeunes à patiner dans les écoles du Québec. Là, j'entends les professeurs : Voyons, le grand, là, tu n'es pas... commencer puis nous donner d'autres responsabilités. Ce n'est pas ce que je dis, ce n'est pas ce que je dis, là, on ne fera pas ça demain matin, mais il faut commencer à semer... On va semer une petite graine, Mme la Présidente, on va commencer à y penser, puis éventuellement, en espérant que je sois encore présent ici, à l'Assemblée nationale... pour voir un dénouement positif pour que tous nos jeunes puissent apprendre c'est quoi, le hockey. Parce qu'encore une fois, je répète, on va élever, là, quand ça va être sanctionné, là, le sport du hockey au niveau du sport... sport national ici, au Québec.

À un endroit, j'ai parlé tantôt du sport féminin... on a vu que les petits gars, depuis la pandémie, là, c'est... le nombre d'inscriptions a descendu également, tu sais. Ça fait qu'il faut se servir encore une fois de cette appellation-là pour mousser le Québec... le Québec, le sport ici, au Québec. On est parti, là, à peu près une centaine, je pense, à peu près 115... 115 000 inscriptions au Québec, 115 membres, on était la quatrième plus grande nation sur la planète, Mme la Présidente, en matière de hockey. Puis, quand je dis plus grande nation, on est une province, nous autres, là, puis on se bat contre d'autres pays, mais nous autres, ici, la province, on était la quatrième plus grande nation avec 9 millions de... 9 millions de personnes. C'est extraordinaire, là. C'est extraordinaire. Là, aujourd'hui, on a perdu un rang, on est rendu au cinquième rang, entre 80 000 et 90 000 membres. Cependant, au niveau des inscriptions des petites... des jeunes femmes, ça, c'est extraordinaire. Ça fait que ce côté-là, ça va, ça va très bien.

Je ne prendrai pas plus de votre temps, Mme la Présidente, simplement pour... moi aussi, là, je vais prendre l'occasion pour remercier tous ceux qui m'ont... qui ont été là pour nous puis tous ceux qui travaillent pour notre jeunesse. Se lever le matin à 10 heures... à 6 heures le matin puis fais le gruau, fais les toasts, puis on habille les jeunes, puis on s'en va à l'aréna, ce n'est pas toujours... ce n'est pas toujours évident. Moi, je pense à mon... je ne veux pas devenir sentimental, là, mais je pense à mon père qui travaillait 15 heures par jour pour faire manger... on était six à la maison, puis il venait me mener, il venait me mener le matin à l'aréna, puis pratiquait, puis il me ramenait, il me faisait mon lait chaud, il me ramenait à la maison après la pratique puis il s'en allait travailler. Il a fait ça pendant je ne sais pas combien d'années, jusqu'à tant qu'à l'époque... dans notre temps, c'était un peu plus... je ne veux pas dire plus facile, là, mais à l'époque, quand on voyait qu'un jeune avait du talent, c'étaient les ligues qui en prenaient soin. Ça fait que, là, ils payaient leurs patins, ils payaient leurs bâtons. Parce que, si mon père, aujourd'hui, il avait fallu qu'il paie 20 000 \$, 15 000 \$ à l'époque, Mme la Présidente, on ne se parlerait pas aujourd'hui, parce que je suis conscient que c'est mon passé qui fait en sorte que je suis ici, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Je ne suis pas naïf, Mme la Présidente, ça, c'est sûr et certain.

Alors, je prends l'occasion pour remercier mon père, ma mère, puis aussi une de mes tantes, parce qu'on n'était pas riches, chez nous, puis les patins, bien, ça grandit, les pieds, quand on est jeune, puis des fois j'avais les orteils qui étaient comme ça dans mes patins, puis mon père me disait : Bien, toffe-les encore, toffe-les encore, puis ma tante Gabrielle arrivait puis elle disait : Ah! je vais lui acheter une paire de patins. Ça fait que merci à ma tante Gabrielle également, qui n'est plus de ce monde, soit dit en passant, mais je sais qu'elle est là puis elle veille sur nous.

Sur ce, Mme la Présidente, j'aimerais rappeler, en terminant, encore une fois, là, qu'il n'est toujours pas une bonne idée de se venger après un coup vicieux. Puis ça, je vous dis, je vais le répéter, là, parce que ça m'a vraiment... ça m'a vraiment touché d'entendre ça. On ne se venge pas d'un coup vicieux avec des coups de poing sur la gueule, malgré ce que le premier ministre peut en penser, là. On ne fait pas ça, qu'on soit mineur, qu'on soit dans la ligue junior, qu'on soit dans la ligue nationale ou même dans n'importe quelle ligue. On ne fait pas ça. On ne fait pas ça.

Alors, sur ce, Mme la Présidente, on va voter pour. J'ai été heureux et privilégié d'avoir fait partie, justement, de ce projet de loi à toutes les étapes, Mme la Présidente. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le projet de loi n° 90? Non.

Mise aux voix

Donc, le projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté. M. le leader du gouvernement, pouvez-vous nous indiquer la suite de nos travaux?

M. Bonnardel : Oui. Mme la Présidente, je vous demande, s'il vous plaît, d'appeler l'article 10 du feuilleton.

Projet de loi n° 79**Prise en considération du rapport de la commission
qui en a fait l'étude détaillée**

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, à l'article 10 du feuilleton, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet de loi? M. le député de... du Lac-Saint-Jean. Allez-y.

M. Éric Girard

M. Girard (Lac-Saint-Jean) : Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour, chers collègues. Nous voilà déjà rendus à l'étape la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 79, la Loi édictant la loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux allègements du fardeau administratif des organismes municipaux. Écoutez, je suis très heureux, à titre d'adjoint parlementaire, qu'on soit déjà rendu à cette étape, alors que la ministre des Affaires municipales a présenté ce projet de loi en novembre dernier. Et j'en profite d'ailleurs pour souligner l'excellent travail de la ministre et son ouverture d'esprit aussi au niveau de l'étude détaillée de ce projet de loi.

Nous avons travaillé, bien entendu, en concertation afin que les mesures que nous proposons soient les plus bénéfiques possibles pour le milieu municipal. Et, à ce propos, nous sommes très fiers du travail accompli. Et je suis aussi heureux de constater que nous ayons bonifié le projet de loi avec tous les partis. Entre autres, je tiens d'ailleurs à remercier les députés de Jonquière, de Drummond—Bois-Francs, d'Abitibi-Ouest, de la Côte-du-Sud, de Bellechasse, de Labelle, de Laporte ainsi, bien entendu, Mme la Présidente, que les députés de Mont-Royal—Outremont, de Sherbrooke et de Taschereau, qui ont participé aux consultations particulières ainsi qu'à l'étude détaillée. Et je tiens à les remercier de leur excellente collaboration ainsi que toute l'équipe du ministère.

Maintenant, j'aimerais rappeler les grandes lignes du projet de loi et vous faire part des principaux amendements. De façon générale, le projet de loi concrétise la volonté de notre gouvernement de simplifier et de moderniser le cadre de gestion contractuelle municipale en plus d'alléger la paperasse administrative des organismes municipaux. Cela étant dit, il est important de souligner que le processus de gestion des contrats demeurera transparent et équitable. Et aussi les mécanismes de surveillance en place continueront aussi de s'appliquer pour assurer l'intégrité des processus d'octroi et d'exécution des contrats au Québec. Comme près de 50 % des budgets municipaux sont dépensés en contrats, et je tiens simplement à vous le souligner ici, c'est tout près de 20 milliards de dollars de contrats qui est donné de la part des municipalités et des villes au Québec, donc il était primordial pour nous de simplifier le processus en faisant évoluer, en modernisant et uniformisant le cadre normatif en place.

On sait que le régime doit être plus simple, tant pour les organismes municipaux que pour les entreprises. Il faut aussi que nos contrats municipaux suscitent plus d'intérêt auprès du marché, surtout dans le contexte actuel. Puis, si le projet de loi est adopté, bien, bien entendu, Mme la Présidente, tout le monde en sortira gagnant.

Par ailleurs, c'était essentiel aussi pour nous de donner plus de souplesse aux organismes municipaux pour atténuer leur... atténuer leur charge administrative. Et le projet de loi, bien, va permettre d'agir plus efficacement pour offrir des services de qualité à la population. On parle ici de... On regroupe en un seul projet de loi cinq lois, Mme la Présidente. Donc, c'est très important.

Les mesures aussi vont permettre de faire un pas de plus dans l'accélération de la construction de logements pour répondre à la crise actuelle. Donc, avec ce projet de loi, on va pouvoir prendre... le pouvoir temporaire des municipalités d'autoriser des projets de construction en dérogation de la réglementation d'urbanisme sera élargi, et un tel élargissement va contribuer à leur offrir plus de flexibilité par la construction de projets mixtes. Exemple, on va pouvoir maintenant faire des logements, entre autres, en haut d'une épicerie, en haut d'une bibliothèque municipale. Donc, ça, c'est très important.

• (12 h 40) •

Et je conclurais, Mme la Présidente, en vous disant que la modernisation du cadre de gestion contractuel va faciliter aussi le processus d'approvisionnement du milieu municipal et l'accès des entreprises aux marchés municipaux.

Dans le contexte actuel, vous savez que c'est plus qu'essentiel. Et d'ailleurs la ministre des Affaires municipales a transmis une lettre à l'ensemble des maires et mairesses du Québec la semaine dernière pour les informer de la mise en ligne d'un document recensant l'ensemble des possibilités, des obligations et des bonnes pratiques pour favoriser l'acquisition locale dans les municipalités, et je sais que nos élus sont très sensibles à cette démarche. Plus que jamais, nous devons, dans la mesure du possible, mettre l'accent sur l'acquisition de produits, de services ou de travaux québécois pour soutenir l'économie du Québec et particulièrement nos régions. Que ce soit au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial ou dans nos municipalités, nous devons tous être solidaires et faire notre part. Et, grâce à ce projet de loi là, bien, de meilleurs services municipaux seront livrés à la population, et ce, au meilleur rapport qualité-prix. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Mme la députée de Mont-Royal—Outremont, à vous la parole.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Oui. Merci, Mme la Présidente. Donc, à mon tour de me prononcer brièvement, là, sur le... au stade de la prise en considération du rapport de la commission relatif au projet de loi n° 79, Loi édictant la LCOM, la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

Oui, je vais prendre quelques minutes pour revenir sur l'étude détaillée article par article, qui s'est très bien déroulée, il faut le souligner. C'est un projet de loi qui était bien... qui a été bien reçu, qui était attendu du milieu municipal. Ça a été très agréable d'échanger avec la ministre et ses équipes, vraiment. Quand ça se passe bien et puis qu'il y a une collaboration, puis du travail constructif, puis des bons échanges, il faut le dire, il ne faut pas hésiter de le dire, et je le fais. Donc, évidemment, on était en accord avec le principe et à toutes les... tous les stades d'adoption de ce projet de loi.

Moi, je viens... mon implication... bien, je suis avocate de formation, mais mon implication en politique a commencé au municipal, où j'ai siégé cinq ans sur... comme conseillère municipale. Donc, j'ai beaucoup appris, j'ai beaucoup échangé avec la directrice générale, une femme exceptionnelle, à ville Mont-Royal, et donc je suivais, au fil des semaines... Évidemment, on ne s'implique pas, comme élus, dans l'octroi de contrats, mais, quand même, j'ai beaucoup appris sur la gestion contractuelle. Et puis je pense que c'est une... c'est une bonne chose que vient faire le projet de loi.

On se rappelle que le projet de loi a deux volets. Le premier volet, c'est de faire une refonte, donc, de toute la réglementation qui concerne la gestion contractuelle. Ça va se retrouver en un seul endroit avec la nouvelle LCOM. On espère que ça va simplifier les choses, clarifier les choses pour les municipalités. Et on ajoute donc plus de possibilités d'octroyer des contrats en partenariat. Ça, on a... on en a beaucoup discuté. On comprend qu'on va s'arrimer avec un pouvoir qui a été ajouté, dans la LCOP, au niveau des organismes publics. Ce sera à surveiller. On comprend que ça va demeurer exceptionnel, que l'AMP, l'Autorité des marchés publics, s'est déclarée en faveur. Ça va devoir nécessiter l'autorisation de la ministre. Donc, on a confiance que c'est un outil qui pourra être utilisé pour faire débloquer des projets complexes où il y a lieu d'avoir un partenariat avec le privé au niveau des risques, au niveau des revenus, par exemple, un amphithéâtre, une salle de spectacles pour laquelle la phase d'exploitation peut impliquer un partenaire privé. Donc, quand on parle d'outils de plus aux municipalités et qu'on peut maintenir l'intégrité des marchés, on n'a rien contre. Donc, ce sera à suivre.

Et puis pour tout ce qui est du volet allègement administratif, bien, c'est un pas dans la bonne direction. Évidemment, les villes, les groupes qui sont venus, l'UMQ, la FQM saluent cet effort. Ce qu'ils nous disent, c'est que c'est un pas dans la bonne direction, qu'il y a encore du travail à faire. On donne suite à des engagements qui ont été pris dans le cadre de la... l'entente de réciprocité. Mais il y a encore beaucoup à faire. Donc, quand on a affaire à des délais qui sont trop longs, des obligations de reddition de comptes qui sont superflues, qui n'ajoutent pas de valeur ajoutée, c'est une bonne chose.

Nous, à l'opposition officielle, on est toujours en faveur de modifications... d'allègements, c'est-à-dire, à la charge administrative des villes. On sait très bien qu'il y a une pénurie de main-d'oeuvre. Les fonctionnaires municipaux sont débordés, ils portent plusieurs chapeaux. Il y a beaucoup de responsabilités, des responsabilités grandissantes qui reposent sur les épaules des municipalités, et les obligations, en termes de reddition de comptes, ne font qu'augmenter. Donc, s'il y a des éléments, des obligations qui sont superflus et qui n'ajoutent pas de valeur ajoutée, il faut faire... il faut faire un ménage dans tout ça. Le but ultime, c'est d'offrir les meilleurs services aux citoyens, et donc, si les fonctionnaires passent trop de temps dans cette charge administrative, ça laisse moins de temps pour les services aux citoyens.

Donc, on a eu vraiment des échanges constructifs, et puis il y a eu des amendements. La ministre, je dois dire, elle a écouté. Et, avec ses équipes, elle a écouté ce que les groupes, ce que les villes sont venues nous dire en consultations particulières. Nous, on a porté la voix, notamment, de l'Ordre des CPA, qui souhaitait qu'on n'ouvre pas la porte à des mandats de sept ans au niveau de la vérification, des vérificateurs généraux, comme ça se fait au niveau de la Vérificatrice générale, mais qu'il y ait un mandat de 10 ans ferme, sans possibilité, après sept ans, de venir modifier... tout ça pour conserver l'indépendance... l'indépendance des vérificateurs.

Et puis il y avait une collaboration avec la ministre. Donc, on a pu plus bonifier le projet de loi. La ministre a également soumis des amendements pour, enfin, venir tenter d'éliminer tout ce qui est délai dans les paiements pour les contracteurs. On sait qu'il y a... C'est un... Ce sont des demandes de longue date de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction. Donc, durant l'étude détaillée, il y a des amendements qui ont été faits au projet de loi afin, donc, d'introduire des nouvelles dispositions pour encadrer un calendrier de paiement et le règlement rapide des différends pour les travaux de construction, ce qu'on a... ce qui a été bien reçu. Nous, on était en faveur.

Donc, voilà, Mme la Présidente, c'est un projet de loi positif, bien reçu. Évidemment, j'ai quelques messages que je me permets de mentionner aujourd'hui. Rappelons-nous toujours... Et je tends la main à la ministre, là, pour toujours avoir en tête, donc, le principe d'autonomie municipale et de continuer le travail qui vise à alléger la charge administrative. Épaulons, soutenons les villes qui doivent, donc, composer avec des responsabilités grandissantes, qui sont aux premières lignes de la crise du logement, de la crise de l'itinérance.

Ils souhaitent vraiment qu'on les laisse... qu'on les laisse décider, qu'on les laisse... qu'ils sont bien au courant des réalités locales de ce qui se passe sur le terrain. Ils ont des solutions. Ils ont des projets qu'ils souhaitent mettre de l'avant. Il faut vraiment les traiter en réels partenaires et puis s'assurer qu'avec leurs responsabilités grandissantes, bien, qu'on leur offre le soutien et les ressources pour pouvoir se décharger de ces responsabilités-là, en se rappelant toujours qu'ultimement on sert le même monde. Ce sont les mêmes citoyens. Donc, il faut continuer dans ce sens-là.

La question... Et je terminerais là-dessus... J'ai deux autres points. La question de l'obligation qui a été imposée aux municipalités de céder des terrains à titre gratuit pour la construction d'écoles, c'est un élément... c'est un enjeu. La ministre est au courant. Elle travaille sur des solutions. Ça a été d'ailleurs convenu qu'il y ait des solutions qui devaient être mises de l'avant pour venir... pour venir trouver une façon de faciliter... pas de faciliter, mais de faire en sorte que le fardeau qui repose sur les épaules, maintenant, des municipalités soit allégé, parce qu'il faut se rappeler que l'éducation, c'est de juridiction provinciale, et, à notre sens, ça devrait l'être du début jusqu'à la fin, c'est-à-dire également en ce qui a trait à l'achat de terrains pour la construction d'écoles.

Ça pose problème pour certaines villes, la valeur du terrain qui doit être déboursée, mais la valeur marchande est très élevée, et, dans certains cas documentés, ça excède la valeur du budget annuel de certaines villes. Notre collègue de Sherbrooke a proposé un amendement au projet de loi, qui n'a pas été retenu, nous, on l'appuyait, mais la ministre a bien dit qu'elle travaillait sur des solutions, qu'elle avait une liste de terrains excédentaires qui... qu'elle allait partager. Elle tente, donc, de trouver des solutions avec les villes, mais rappelons-nous qu'on tente de corriger une erreur, ici, qui n'avait pas lieu de... On n'avait pas lieu de... Il n'y avait pas... Ce n'était pas opportun de changer la règle puis d'imposer cette obligation... cette obligation aux villes.

• (12 h 50) •

Donc, espérons, dans les prochains mois, qu'on trouvera une solution pour alléger ce fardeau, parce que, quand la ville doit céder des terrains ou déboursier des sommes importantes pour l'achat de terrains pour la construction d'écoles, bien, il en reste moins pour d'autres projets, pour d'autres priorités qui relèvent du champ de compétence des municipalités. Donc, on aura l'occasion de revenir sur cet enjeu-là.

Autrement, le dernier commentaire que je ferais, Mme la Présidente, c'est : rappelons-nous toujours que les villes, les très petites municipalités, ce qu'elles nous disent, c'est de toujours tenir compte de leur réalité. À chaque fois qu'il y a des changements pour eux, ça implique donc un ajustement; les ressources sont limitées. Il faut toujours se rappeler que la réalité des petites municipalités — puis il y en a beaucoup au Québec — est différente de la réalité des très grandes municipalités ou même les municipalités de moyenne taille. Donc, il faut les... il faut les épauler, il faut les soutenir et toujours tenir compte de leur réalité. Mais, autrement, c'est un... pas «autrement», c'est un excellent projet de loi, mais il y a toujours... il y a toujours lieu d'en faire plus dans le respect de l'autonomie des villes et pour les traiter en réels partenaires. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous remercie, Mme la députée. Maintenant est-ce qu'il y a d'autres interventions? Mme la députée de Chomedey. À vous la parole.

Mme Sona Lakhoyan Olivier

Mme Lakhoyan Olivier : Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui. Je n'ai pas participé à la commission pour ce projet de loi n° 79, toutefois, aujourd'hui, je viens en appui à ma collègue de Mont-Royal—Outremont, qui a suivi le processus en commission, l'étude détaillée article par article. Et elle a tellement bien expliqué aujourd'hui les détails de ce projet de loi.

Donc, j'aimerais saluer Mme la ministre et puis les ministres présents et les députés. Chers collègues, c'est une journée importante pour l'adoption de cet important projet de loi. C'est sûr que je ne peux pas débiter sans remercier ma collègue de Mont-Royal—Outremont, qui a porté ce projet de loi depuis le début de la session parlementaire. Et je veux également souligner la contribution de notre collègue de D'Arcy-McGee, qui ne peut pas être ici en ce moment, mais qui a accompagné ma collègue de Mont-Royal—Outremont pendant les consultations particulières et l'étude détaillée. Donc, merci à elle aussi.

Donc, pourquoi cette loi est importante? J'aimerais qu'on passe rapidement, un peu, en général afin que les gens qui nous regardent comprennent.

Donc, elle est importante car elle modifie ou affecte plusieurs lois et dispositions législatives, plus de 40 lois et décrets. J'ai vérifié ça. J'ai feuilleté vite, rapidement, et puis j'ai remarqué qu'on est en train d'aller et apporter des changements sur une quarantaine de lois, que ce soit l'aménagement et l'urbanisme, Autorité des marchés publics, la Loi sur l'Autorité régionale des transports métropolitains, chartes de la ville de Gatineau, Lévis, Longueuil, Montréal, il y a Laval aussi, il y a Mirabel aussi. Et puis les lois abrogées par ce projet de loi, il y en a comme quatre, règlement abrogé par cette loi, il y en a un, décrets modifiés par ce projet de loi encore, il y en a une dizaine. Donc ça touche plusieurs lois et plusieurs décrets. C'est très important.

Donc, en principe, en gros, là, on peut dire que ce projet de loi apporte un allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

Donc, Mme la ministre, elle a apporté un exemple que j'ai bien aimé, et j'aimerais la citer ici. Elle parle d'un exemple de réparation d'un aqueduc, un aqueduc sous une route, qui nécessiterait l'approbation de son ministère en plus de celui de Transports. Donc ça fait deux ministères. Après l'adoption du projet de loi, on ne sera pas obligés d'attendre les deux autorisations. Imaginez, notre ministère va dire au ministère des Transports : On a un projet d'aqueduc, donne-moi tout de suite l'autorisation pour que les travaux publics puissent réparer la route en même temps qu'ils vont faire les tuyaux, a-t-elle dit.

Donc, elle dit que 50 % des budgets municipaux sont dépensés en contrats. Pour 2023-2024, il y a eu pour 17 milliards de dollars de contrats qui ont été donnés dans les villes. C'est plus de 20 000 contrats octroyés, selon la ministre. Imaginez, 20 000, 20 000 contrats, ça prend des employés. Et puis, si ça concerne plusieurs ministères, imaginez, ça va... ça va aller à un ministère qui doit l'autoriser — on parle de 20 000 contrats — et puis ça va être envoyé à un autre ministère, un autre ministère. Donc, ça va prendre du temps jusqu'à ce qu'on ait une autorisation. Donc, on comprend très bien que l'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, c'est très important. D'ailleurs, espérons que cette démarche incitera d'autres ministères à adopter la même volonté de simplifier les processus administratifs pour les municipalités, ça, c'est sûr.

Ce qui est intéressant aussi, ça parle des projets mixtes. La pièce législative prévoit également d'accélérer la construction de logements pour faire face à la crise en élargissant le pouvoir des municipalités pour la construction des projets mixtes, très intéressant, on le voit de plus en plus, c'est-à-dire qui inclut du résidentiel et du commercial. Il s'agit d'un pouvoir exceptionnel octroyé aux villes, et elles n'auront pas besoin de l'accord du ministère pour l'utiliser. Il faut que le projet soit donc d'au plus 50 % de résidentiels et d'un minimum de trois logements. La ministre donne l'exemple d'un projet de bibliothèque municipale qui pourra faire un projet mixte avec des entreprises pour qu'il y ait un projet de logement qui y est rattaché. Donc, on commence à simplifier et à accélérer le processus. Très, très intéressant. J'ai vraiment bien aimé étudier ce dossier-là.

Donc, Mme la Présidente, bien que ce projet de loi visant principalement les contrats publics, il visait également l'allègement du fardeau administratif, c'est tellement important, je ne peux pas assez le répéter, moins de paperasse et de bureaucratie afin d'avoir plus d'efficacité au sein de nos organisations municipales, c'est magnifique, ça. Ce projet de loi a fait un large consensus au sein des organisations de toutes sortes entendues en commission parlementaire ou par le biais des mémoires qu'ils ont produits.

D'ailleurs, j'aimerais citer, si j'ai quelques minutes, celui de Laval. Est-ce que j'ai quelques minutes? Oui. Parce qu'étant donné que je suis la députée de Chomedey et aussi de Laval, donc, la première chose que je fais est de lire le mémoire de la ville de Laval.

Puis donc qu'est-ce qu'ils ont... bien, ils ont proposé beaucoup de... ils avaient beaucoup de recommandations, des propositions, mais un des derniers qu'ils ont proposé, c'était intéressant. Donc, la dernière recommandation, c'est, «rapidement se familiariser avec les changements et appliquer la loi lorsqu'elle entrera en vigueur», ils demandent... ils proposent un guide, un guide qui va les aider à se préparer. Donc, ils demandent au ministère ce guide-là. «Un tel guide pourrait également comporter un cadre explicatif des accords intergouvernementaux applicables aux contrats que la nouvelle loi indique dorénavant être applicables aux contrats municipaux.» De la façon que j'explique, ça semble être très facile, mais c'est compliqué parce que ça touche plusieurs lois. Donc, avec ce guide-là, je pense que, la ville de Laval, bravo, c'est une bonne proposition, donc, parce que... «La ville de Laval tient aussi à souligner que le délai d'un an prévu entre l'adoption du projet et sa mise en vigueur permettra à l'ensemble des villes du Québec de s'y préparer.» Donc, le un an, ça va rester, je pense, hein? Donc, dans un an. Ils auront un an pour se préparer. Donc, c'est très intéressant. Voilà. Donc, je vais voir, il y a beaucoup, beaucoup de choses que je peux élaborer, mais je vais voir.

Donc, je veux également souligner l'apport des deux grandes organisations municipales, soit l'UMQ et la FMQ, qui ont fortement appuyé ce projet de loi. Il s'agit pour eux d'une grande avancée en gestion contractuelle et en allègement administratif, on revient toujours à ça, puis ils sont contents. Et considérant l'importance que nous, ici, et les municipalités portons pour le respect de l'autonomie des municipalités, comme ma collègue vient de le dire, il s'agit pour nous d'un pas important dans la bonne direction.

J'aimerais vous remercier pour votre écoute, Mme la ministre, Mme la Présidente. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée, pour votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Mise aux voix du rapport

Donc, comme il nous reste quelques secondes, le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire portant sur le projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté. Donc, M. le leader.

Ajournement

M. Bonnardel : Oui. Mme la Présidente, je vous demande d'ajourner nos travaux au mardi 18 mars 2025, à 10 heures.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Est-ce que la motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Motion adoptée.

Par conséquent, nous ajournons nos travaux au mardi 18 mars 2025, à 10 heures.

(Fin de la séance à 13 heures)